



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Compte rendu officiel
(Hansard)

NUMÉRO 016

Le mardi 2 décembre 2025

Chris Bittle

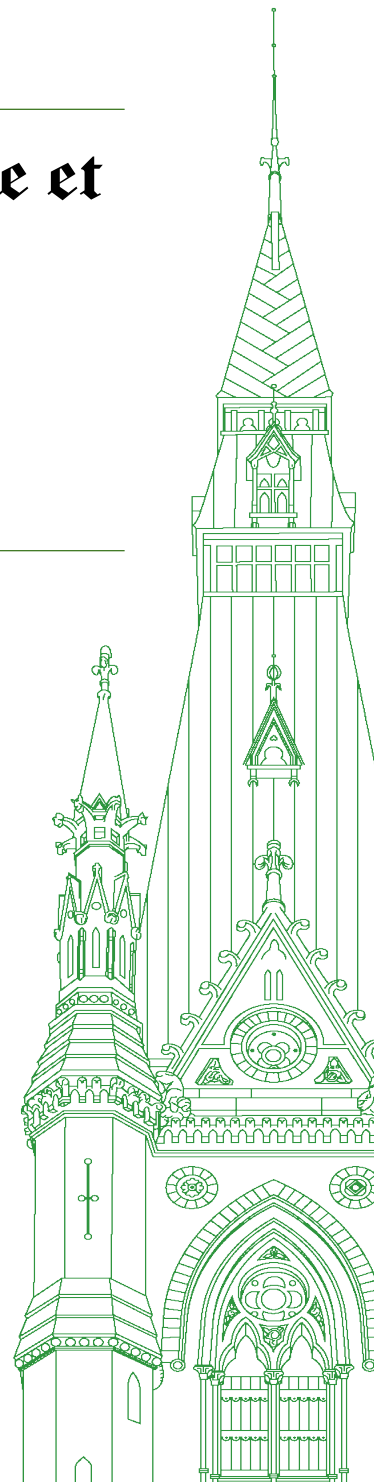


TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Le mardi 2 décembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 16^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur l'ingérence étrangère dans les élections.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Les membres sont tous présents dans la salle, mais ils peuvent aussi participer à l'aide de l'application Zoom. Je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices que vous trouverez sur les cartes posées sur la table. Il y a une courte vidéo que je vous invite à regarder. C'est important pour la santé et la sécurité de tout le monde ici, surtout de nos interprètes.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les membres du Comité présents dans la salle doivent lever la main pour demander la parole. S'ils participent à distance pour une raison ou une autre, ils doivent utiliser la fonction « main levée ».

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins.

Nous accueillons, du Service canadien du renseignement de sécurité, Nicole Giles, sous-ministre adjointe principale et directrice adjointe, Politiques et partenariat stratégique; du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, Sébastien Aubertin-Giguère, sous-ministre adjoint associé et coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère.

Vous devez avoir tous les deux des cartes de visite bien chargées.

Vous avez cinq minutes chacun pour faire une déclaration préliminaire, mais je crois que seul M. Aubertin-Giguère fera une déclaration aujourd'hui.

Vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Aubertin-Giguère (sous-ministre adjoint associé et coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Sébastien Aubertin-Giguère, et je suis le coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile.

[Traduction]

Le président: Il n'y a pas d'interprétation.

D'accord. Veuillez recommencer si vous le voulez bien.

[Français]

Sébastien Aubertin-Giguère: Je m'appelle Sébastien Aubertin-Giguère, le coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère au Canada.

Mes responsabilités comprennent la coordination des initiatives pangouvernementales visant à contrer l'ingérence étrangère, la lutte contre la répression transnationale, mais aussi la supervision de la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère, soit la LTRIE.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes pour renforcer sa capacité à détecter, à dissuader et à contrer l'ingérence étrangère visant nos institutions démocratiques.

[Traduction]

La LLIE a reçu la sanction royale en juin 2024 dans le cadre du projet de loi C-70. La loi établit un commissaire indépendant et un registre public des activités d'influence étrangère. Elle vise à renforcer la transparence des affaires publiques et à protéger les institutions démocratiques du Canada contre toute influence étrangère induite.

Dans le cadre de la LLIE, les personnes ou entités qui concluent des ententes avec des dirigeants étrangers et entreprennent des activités visant à influencer les processus gouvernementaux ou politiques — à n'importe quel palier de gouvernement — seront tenues d'enregistrer publiquement ces activités. Cela comprend les efforts d'influence étrangère ciblant le processus décisionnel, l'élaboration de politiques et les processus législatifs des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones.

La transparence est au cœur de cette initiative visant à donner aux Canadiens les connaissances appropriées. Trois éléments clés doivent être en place pour que la loi entre en vigueur.

Il s'agit, premièrement, d'établir le bureau du commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère, ou BCTIE, y compris la nomination du commissaire et du personnel de soutien.

Deuxièmement, des règlements doivent être élaborés pour établir des exigences détaillées en matière d'enregistrement, d'exemptions et de conformité.

Et enfin, il s'agit de développer une solution de TI sécurisée pour appuyer le registre et la gestion des cas qui s'y rattache.

Des travaux sont en cours sur tous ces aspects, et nous travaillons à faire en sorte que la loi entre en vigueur le plus tôt possible.

Une équipe de transition spécialisée est en place à Sécurité publique Canada pour établir le BCTIE. Nous avons trouvé des locaux permanents qui sont en cours de rénovation, mais nous disposons actuellement de locaux provisoires pour assurer la continuité des opérations.

Le processus de nomination du commissaire est régi par la loi, qui exige des consultations et l'approbation par résolutions de la Chambre et du Sénat. Des candidats potentiels ont été repérés, et nous avons pris les mesures nécessaires pour confirmer leur admissibilité. Ils doivent obtenir une habilitation de sécurité de niveau très secret et faire l'objet d'un processus de vérification préalable avant les consultations formelles avec les leaders de la Chambre et du Sénat, ce qui témoigne de la sensibilité et de l'importance de cette fonction.

Des règlements sont nécessaires pour établir les exigences détaillées relatives aux renseignements qui doivent être communiqués au commissaire, à la façon dont le registre fonctionnera et aux processus d'application et de surveillance. Nous travaillons à la mise en place d'un registre pleinement intégré et solide qui soutiendra et fournira l'infrastructure et les outils nécessaires pour administrer efficacement la loi.

Enfin, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires de la sécurité nationale et d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour élaborer des politiques claires et efficaces en matière de conformité et d'application de la loi. Des mécanismes d'application clairs assureront la conformité et maintiendront la confiance du public dans le registre.

J'ai hâte de répondre à vos questions sur cette importante initiative.

• (1105)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Nous allons passer à M. Cooper, du Parti conservateur, pour six minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Je remercie les témoins.

Je vais commencer par le sous-ministre adjoint, Aubertin-Giguère.

En ce qui concerne le registre de l'influence étrangère, le gouvernement libéral a promis de le mettre sur pied au plus tard en juin, soit un an après que le projet de loi C-70 a reçu la sanction royale. Six mois plus tard, comme vous l'avez fait remarquer, nous n'avons pas de registre. Un commissaire n'a même pas encore été nommé.

Cela étant, quand pouvons-nous nous attendre à ce que le registre soit fonctionnel? Vous avez dit « le plus tôt possible », mais qu'est-ce que cela signifie exactement?

Sébastien Aubertin-Giguère: Tous les éléments nécessaires doivent être en place pour que la loi entre en vigueur, ce qui signifie essentiellement qu'il faut un bureau et le personnel nécessaire. Il faut que les solutions de TI et la réglementation soient en place avant qu'elle n'entre en vigueur. Tous ces éléments sont en cours d'élaboration. Nous sommes très près de la ligne d'arrivée.

Michael Cooper: Je comprends, mais nous avons eu une série de dates. D'abord, c'était en juin. En fait, c'était avant les prochaines élections, mais au plus tard en juin, un an après la sanction royale. Nous avons eu des élections. Ce n'était pas en place. Le mois de juin est passé. Il n'y avait ni commissaire, ni bureau, ni registre.

Le ministre de la Sécurité publique a dit au cours de l'été qu'un commissaire serait nommé à la mi-septembre. Vous avez dit que nous n'avons pas de commissaire. Le gouvernement n'a même pas encore choisi de candidat final. Le ministre a aussi dit que le registre serait en place au mois de décembre, mais comme vous l'avez souligné, certaines étapes doivent être franchies, et il s'agit notamment de consulter les chefs des partis reconnus au sujet du commissaire qui devait être en poste à la mi-septembre.

Nous avons eu une date après la date promise et une date après la date manquée, alors je pose de nouveau la question: quel est l'échéancier?

Sébastien Aubertin-Giguère: L'échéancier initial était basé sur l'hypothèse que des élections auraient lieu au plus tard en octobre 2025, mais les élections anticipées nous ont obligés à revoir le calendrier.

Le ministre a déclaré publiquement qu'il avait choisi le candidat préféré, et nous travaillons à terminer les étapes de consultation nécessaires. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant. Tous les éléments nécessaires à l'exécution et à la mise en œuvre de la loi sont en cours d'élaboration, et nous sommes très près de la ligne d'arrivée.

• (1110)

Michael Cooper: D'accord, merci. Vous n'êtes pas en mesure de fournir un échéancier. Est-il juste de dire que vous ne pouvez pas fournir une date? Pouvez-vous nous donner une date approximative? Est-ce six mois? Est-ce un an? En avez-vous une idée?

Sébastien Aubertin-Giguère: Je ne suis pas en mesure d'engager le ministre sur une date précise. Je peux dire que nous sommes très près de la ligne d'arrivée, et les déclarations du ministre reflètent sa volonté de mettre cela en œuvre le plus tôt possible.

Michael Cooper: D'accord. Maintenant, en ce qui concerne le processus de consultation pour la nomination d'un commissaire, avez-vous dit que le ministre a choisi un candidat ou qu'il a un candidat préféré? Pouvez-vous préciser ce que vous avez dit?

Sébastien Aubertin-Giguère: Je dirai simplement ce que le ministre a dit. Il a trouvé un candidat, un candidat de très grande qualité.

Michael Cooper: Je vous en remercie.

Le processus de consultation avec les chefs des partis reconnus a-t-il commencé à l'égard de cette personne?

Sébastien Aubertin-Giguère: L'a-t-on fait?

Michael Cooper: A-t-il commencé?

Sébastien Aubertin-Giguère: Non, pas encore.

Michael Cooper: Pas encore. D'accord.

Il reste encore beaucoup de travail à faire, parce que le ministre a dit en juin qu'il était très près de la ligne d'arrivée, et nous voici six mois plus tard.

Madame Giles, j'aimerais vous poser la question suivante: est-ce que des diplomates accrédités étaient sur le radar du SCRS pour des activités liées à l'ingérence étrangère pendant ou avant les élections fédérales de 2025?

Nicole Giles (sous-ministre adjointe principale et directrice adjointe, Politiques et partenariat stratégique, Service canadien du renseignement de sécurité): Merci de votre question, monsieur Cooper.

Une partie de notre responsabilité consiste à être constamment vigilants et à surveiller et examiner tout acte potentiel d'ingérence étrangère qui pourrait se produire en sol canadien. Une partie de notre travail consiste à nous assurer que nous analysons, que nous surveillons et gardons constamment un œil sur les diplomates ou toute autre personne au Canada qui pourrait se livrer à des activités interdites.

Michael Cooper: Pouvez-vous nous dire si de tels diplomates accrédités ont été identifiés comme étant impliqués dans des activités liées à l'ingérence étrangère avant ou pendant les élections de 2025?

Nicole Giles: Durant l'élection de 2025 — ou GE45, selon notre nomenclature —, le groupe de travail du SITE, le groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, qui a été mis sur pied pour conseiller le gouvernement et les Canadiens pendant la campagne électorale, a adopté une approche différente. Il a organisé des séances de breffage technique hebdomadaires à l'intention des médias et des Canadiens sur les menaces d'interférence qui avaient été identifiées. Aucune menace venant des diplomates n'a été signalée dans le cadre de ce processus pendant la campagne électorale. Deux incidents potentiels d'ingérence étrangère ont été relevés et signalés dans le cadre du processus de breffage technique.

Le président: Merci beaucoup.

Votre temps est écoulé, monsieur Cooper.

Nous passons maintenant à Mme Kayabaga, du Parti libéral. Vous avez six minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Je vais commencer par vous, monsieur Aubertin-Giguère.

Nos organismes d'application de la loi aux niveaux fédéral, provincial, territorial et autochtone jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'ingérence étrangère. Récemment, les organismes d'application de la loi ont demandé que l'accès légal soit mis à jour. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'accès légal pour défendre les Canadiens contre des acteurs étrangers hostiles.

Sébastien Aubertin-Giguère: Ce n'est pas mon dossier, mais je peux dire que pour les propositions législatives dont le Parlement est saisi, il est tout à fait essentiel que les organismes d'application de la loi disposent d'outils modernes leur permettant d'accéder légalement aux renseignements et de contrer les menaces.

• (1115)

L'hon. Arielle Kayabaga: De toute évidence, vous pensez que cet outil serait très important pour lutter contre l'ingérence étrangère.

Sébastien Aubertin-Giguère: Je suis désolé...?

L'hon. Arielle Kayabaga: S'agit-il d'un outil technologique important qui, selon vous, serait utile pour lutter contre l'ingérence étrangère au Canada?

Sébastien Aubertin-Giguère: Oui, absolument. Cela s'ajoute à l'application de toute loi canadienne en général.

L'hon. Arielle Kayabaga: Pourriez-vous nous décrire les mesures et les mécanismes que la communauté de la sécurité et du renseignement a actuellement en place pour lutter contre l'ingérence étrangère et la répression transnationale au Canada?

Sébastien Aubertin-Giguère: Le gouvernement fédéral dispose de nombreux outils pour surveiller, contrer et perturber l'ingérence étrangère. Je dirais qu'en ce qui concerne la répression transnationale elle-même, au niveau fédéral, nous nous assurons collectivement, en priorité, que les personnes qui sont victimes ou qui risquent de subir une répression transnationale aient les connaissances nécessaires pour mieux se protéger.

Nous organisons des ateliers partout au Canada pour communiquer directement avec les collectivités à risque et leur enseigner, essentiellement, quelles lois les protègent, comment communiquer avec la police et comment relater les faits afin que le service de police local, lorsqu'il est confronté à ces cas, sache quoi faire de l'information.

Nous leur enseignons également les bases de la sécurité numérique et de la sécurité personnelle, ainsi que ce qu'elles doivent faire lorsqu'elles voyagent, du moins sur le plan personnel. Nous veillons aussi à les familiariser avec les services de police locaux et les organismes fédéraux d'application de la loi. À tout le moins, elles savent que nous sommes là pour les protéger et qu'elles ont les connaissances nécessaires pour se protéger, puis nous établissons cette relation.

C'est l'un des nombreux outils que nous avons en place, mais nous accordons la priorité à cette approche.

L'hon. Arielle Kayabaga: Quel rôle voyez-vous pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que pour les différents organismes qui sont des partenaires pour la résolution de ce problème? Selon vous, quel est leur rôle dans tout cela?

Sébastien Aubertin-Giguère: L'ingérence étrangère touche tous les ordres de gouvernement. C'est le rôle de tous les ordres de gouvernement d'être vigilants et conscients du problème.

Mes collègues du service participent à cet effort. Nous communiquons assez souvent et régulièrement avec nos collègues provinciaux et municipaux pour discuter de la menace et de ce que nous pouvons faire en matière d'intervention.

En ce qui concerne la répression transnationale elle-même, je pense que la première étape consiste à sensibiliser les gens, à s'assurer qu'ils comprennent bien la nature de la menace. À leur demande, nous avons informé les fonctionnaires provinciaux afin de leur donner une idée de la nature de la menace de répression transnationale dans leurs provinces, et nous avons discuté des options d'intervention.

L'hon. Arielle Kayabaga: Évidemment, nous avons vu des communautés de la diaspora être souvent la cible d'intimidation étrangère ou même la cible... C'est dans les communautés de la diaspora. Madame Giles, pourriez-vous nous parler de quelques mécanismes que nous avons peut-être mis en place pour protéger et contrer les moyens utilisés dans les communautés de la diaspora pour les intimider? Il s'agit parfois d'intimidation par le biais de représailles contre des membres de la famille qui se trouvent encore dans leur pays d'origine. Quels outils offrons-nous à nos communautés de la diaspora pour qu'elles se sentent suffisamment en sécurité pour dénoncer cela et pour s'assurer qu'elles sont protégées contre l'ingérence étrangère?

Nicole Giles: Il s'agit-là d'un des problèmes les plus importants qui touchent directement les Canadiens, et c'est donc évidemment un sujet de préoccupation majeur pour le SCRS et pour les activités que nous menons. Nous constatons que la répression transnationale cible de façon disproportionnée les défenseurs des droits de la personne et les militants politiques, les journalistes et d'autres membres de groupes culturels, ethniques et religieux. Nous avons observé qu'au Canada, cela prend très souvent la forme de surveillance, de diffusion d'information fausse et dénigrante, d'extorsion, de menaces contre des proches à l'étranger, comme vous l'avez mentionné, ou bien sûr, dans les cas les plus extrêmes, de menaces pour la sécurité et la vie. Nous voyons toute la gamme de ces activités.

Nous menons les activités qui font partie de notre mandat pour enquêter, recueillir des renseignements et fournir des conseils, et en vertu des pouvoirs que le Parlement nous a conférés dans le cadre du projet de loi C-70, pour renforcer la résilience des groupes les plus ciblés.

• (1120)

Le président: Merci beaucoup.

Je vais donner la parole au Bloc.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup.

Madame Giles, dans le rapport Johnston sur l'ingérence étrangère, parmi les failles décelées, on notait qu'il n'y avait pas de traçabilité possible quand un document contenant de l'information délicate était envoyé à certains ministères, comme Affaires mondiales Canada, par exemple. Les gens qui reçoivent un courriel peuvent le retransmettre par la suite, et on ne sait pas qui le reçoit.

Est-ce une faille qui est encore connue au SCRS? Si oui, de quelle façon évite-t-on que de l'information délicate se retrouve entre les mains de n'importe qui, sans qu'on puisse en assurer la traçabilité?

Nicole Giles: C'est une très bonne question, et c'est l'un des enjeux dont nous nous sommes occupés très adroitement après l'enquête.

[Traduction]

Nous avons pris plusieurs mesures pour veiller à ce qu'il y ait un suivi très clair des documents envoyés aux ministères, afin que nous sachions à qui ils ont été transmis et que nous puissions guider les personnes qui pourraient avoir besoin de ces informations et ces renseignements pour éclairer leurs actions et leurs décisions. Nous avons également mis en place diverses mesures pour faire en sorte

que des conseils soient fournis en même temps que ces renseignements afin d'aider les décideurs à prendre des décisions éclairées. Des systèmes améliorés de suivi des documents et de communication proactive de renseignements ont été mis en place afin que ceux-ci parviennent aux bonnes personnes au bon moment.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Je vais vous poser une autre question dans la même veine. On sait que le Canada fait partie du Groupe des cinq, un groupe d'échange d'information délicate. À votre avis, par le passé, l'absence de traçabilité ici a-t-elle été un frein à la réception d'informations venant de l'étranger? D'autres membres du Groupe des cinq pourraient-ils avoir retenu de l'information, sachant qu'elle n'était peut-être pas adéquatement protégée une fois rendue ici?

Nicole Giles: C'est encore une très bonne question.

[Traduction]

Dans le cadre de l'alliance du Groupe des cinq pour l'échange de renseignements — c'est-à-dire le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande —, nous travaillons en étroite collaboration pour veiller à ce que nous échangions les renseignements appropriés entre nous afin que les mesures appropriées puissent être prises. Nous veillons également à entretenir un solide climat de confiance au sein de l'alliance.

Comme dans toutes les alliances et relations solides, nous sommes en mesure d'échanger des renseignements et de travailler à la résolution de tous les problèmes qui pourraient surgir. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas préoccupés par l'échange de renseignements; il se déroule comme il se doit entre les membres du Groupe des cinq. Nous sommes également convaincus que nous recevons les renseignements dont nous avons besoin pour remplir notre mandat au nom des Canadiens.

[Français]

Christine Normandin: Merci.

Je vais maintenant me tourner vers vous, monsieur Aubertin-Giguère.

Mes collègues conservateurs ont parlé de la nomination du commissaire. Vous avez mentionné deux autres points: la réglementation et la mise sur pied d'un système informatique pour le registre. J'aimerais que vous nous parliez de la réglementation. La loi habilitante existe depuis un an et demi déjà. La réglementation, généralement, est mise en place plus rapidement, puisque ça fonctionne par décret.

Qu'est-ce qui fait que ce n'est pas encore mis en place? Quels éléments de réglementation pertinents ou essentiels manque-t-il pour qu'on puisse faire avancer le dossier de la mise sur pied d'un registre?

Sébastien Aubertin-Giguère: En général, cela prend entre 18 mois et 2 ans au gouvernement pour compléter un processus de réglementation. Ça dépend de certains facteurs. Dans ce cas-ci, le processus avance très bien. Il n'y a pas de blocage. On est très près du fil d'arrivée.

Christine Normandin: Pouvez-vous nous donner une idée de ce qu'il manque encore et qui doit se faire par voie de réglementation pour qu'on ait un registre effectif?

Sébastien Aubertin-Giguère: Plusieurs éléments, en vertu de la loi, doivent être définis dans la réglementation. Il s'agit, entre autres, de l'information qui doit être soumise au commissaire, de la façon dont celui-ci doit disposer de cette information, de l'information qui peut être présentée dans le registre, puis des ententes d'échange d'information avec les partenaires.

Il y en a d'autres, mais ce sont là les éléments principaux.

Christine Normandin: Qu'en est-il de la partie informatique du registre? Malheureusement, comme on l'a vu par le passé, ce n'est pas toujours un grand succès, quand le gouvernement se mêle d'informatique. J'aimerais savoir où on en est.

Vise-t-on une création maison ou plutôt un partenariat avec une entreprise privée pour la mise sur pied d'un registre informatique?

• (1125)

Sébastien Aubertin-Giguère: Il y a deux éléments. D'abord, il va y avoir un site Web permettant au public de soumettre de l'information au commissaire, ainsi qu'un registre public. Cette solution sera mise en place pour l'entrée en vigueur de la loi. Par contre, nous travaillons à une solution à plus long terme, et un processus d'approvisionnement sera mis en place sous peu pour nous permettre de travailler avec un partenaire externe, probablement. On verra le résultat du processus d'approvisionnement pour la solution à plus long terme.

Christine Normandin: Il me reste peu de temps.

Je comprends que le but est que le registre soit public, mais, dans les informations qui seront colligées, collectera-t-on aussi de l'information délicate de gens qui vont s'enregistrer, par exemple?

[Traduction]

Le président: Répondez très brièvement, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Aubertin-Giguère: Essentiellement, sans aller trop loin dans les règlements, je vous dirai qu'il n'y aura pas un grand décalage entre l'information qui sera fournie par les gens du public qui devront s'enregistrer et l'information qui sera publiée dans le registre. Évidemment, des informations comme l'adresse personnelle des gens ne seront pas publiées, mais il n'y aura pas de cueillette d'information au-delà de ce qui est absolument nécessaire pour le registre.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer au prochain tour de questions. Je tiens à ce que tout le monde sache que, compte tenu du temps qu'il nous reste, j'accorderai une minute de plus à chacun d'entre vous.

Monsieur Cooper, vous avez six minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Madame Giles, pour faire suite à ma question de tout à l'heure, vous avez conclu en faisant référence au rapport du groupe de travail SITE concernant deux incidents dont le comité du protocole public en cas d'incident électoral majeur a fait état. Ma question était plus générale. En termes simples, a-t-on identifié des activités liées à l'ingérence concernant des diplomates accrédités au Canada, avant ou pendant les élections de 2025?

Nicole Giles: Ce qui a été observé au cours de ces élections et immédiatement avant, ce sont des cas réels d'ingérence étrangère, tels que la répression transnationale, l'amplification inauthentique

et coordonnée de contenus en ligne et les menaces en ligne, comme les arnaques et la désinformation. Il s'agissait surtout d'activités de petite envergure.

Il est souvent très difficile d'attribuer certaines activités à un acteur étranger en particulier, mais on a fini par conclure que cela n'avait pas empêché les Canadiens de tenir des élections libres et équitables.

Michael Cooper: Pour être clair, le rapport du groupe de travail SITE a spécifiquement identifié Pékin comme étant impliqué dans des efforts de répression transnationale, ainsi que dans des campagnes de désinformation utilisant les plateformes de médias sociaux pour cibler certains candidats ou influencer les élections. C'est le cas, n'est-ce pas? Cela figure dans le rapport.

Nicole Giles: Le...

Michael Cooper: C'est problématique. Ce sont des activités dans lesquelles Pékin a été largement impliqué.

Nicole Giles: Au début de la campagne électorale, le groupe de travail a déterminé ce qu'il prévoyait comme comportement probable et ce qui continuerait probablement. Il a également identifié au cours de l'élection les deux incidents dont vous parlez, monsieur, comme étant des éléments et des plateformes basés en Chine et liés à des acteurs de la RPC.

Michael Cooper: Merci.

Il est maintenant bien établi que lors des élections fédérales de 2019 et de 2021, des diplomates accrédités de Pékin, notamment des diplomates travaillant au consulat de Pékin à Vancouver et au consulat de Toronto, se sont livrés à des activités d'ingérence. Pouvez-vous nous donner l'assurance qu'aucun diplomate accrédité de Pékin ne s'est livré à de telles activités d'ingérence pendant les élections de 2025?

Nicole Giles: Le rapport après action a grandement contribué à la capacité de fournir aux Canadiens, y compris aux parlementaires, des renseignements directs sur les menaces qui pesaient sur les élections et qui ont été observées. Comme je l'ai mentionné, les menaces qui ont été observées étaient vraiment de petite envergure. Elles étaient liées à la répression transnationale. Elles étaient liées aux activités en ligne.

• (1130)

Michael Cooper: Sauf votre respect, je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne pense pas qu'à Don Valley-Nord, par exemple, ces activités étaient de petite envergure. Est-ce ainsi que vous caractérisez ce qui s'est passé à Don Valley-Nord?

Nicole Giles: Je parlais de l'ampleur des activités. Dans la circonscription de Don Valley-Nord, l'impact sur les électeurs, et sur M. Tay en particulier, n'avait rien de négligeable. Ces personnes ont été fortement ébranlées par ce qui s'est passé.

Michael Cooper: C'est précisément la raison pour laquelle je vous demande si vous pouvez nous donner l'assurance qu'aucun diplomate de Pékin n'a participé à de telles activités d'ingérence.

Nicole Giles: Je pense que le rapport après action était très clair en ce qui concerne les observations et les rapports du groupe de travail. Bien que les répercussions sur les habitants de cette circonscription aient été très importantes, les tentatives d'ingérence ou l'ingérence potentielle dans le processus électoral n'ont pas eu une grande incidence sur la capacité des Canadiens à tenir des élections libres et justes.

Michael Cooper: Je ne vous ai pas entendue donner cette assurance, et j'en conclus donc que vous ne pouvez pas garantir que les diplomates de Pékin n'étaient pas impliqués. Il se peut fort bien qu'ils aient participé à de telles activités.

Hypothétiquement, si le SCRS savait qu'un diplomate accrédité était impliqué dans des activités d'ingérence, cette information serait-elle éventuellement transmise au ministre des Affaires étrangères?

Nicole Giles: J'aimerais simplement préciser que, selon ce qui a été rapporté... Nous avons fait rapport des activités que nous avons observées. Les activités que nous avons observées ne comprenaient aucune activité menée par des diplomates accrédités. Je veux simplement clarifier cela, à ce stade, en ce qui concerne le contenu du rapport.

Il est certain que si nous avons observé des activités impliquant le comportement de diplomates étrangers accrédités au Canada, ce type d'information aurait été communiqué à nos collègues d'Affaires mondiales et, bien sûr, par leur intermédiaire, au ministre des Affaires étrangères.

Michael Cooper: Pour être clair, dans votre réponse, vous avez dit que le SCRS n'avait pas observé d'activités menées par des diplomates à l'égard de Don Valley-Nord, n'est-ce pas? C'est la réponse que vous avez donnée; elle se limitait à cela.

Nicole Giles: Au cours de la 45^e élection générale, selon le rapport après action, aucune activité de diplomates accrédités se livrant à des actes potentiels ou réels d'ingérence étrangère n'a été signalée.

Michael Cooper: Ma question ne portait pas simplement sur ce qui a été rapporté. Ma question allait au-delà de ce qui a été rapporté.

Le président: Vous en êtes à six minutes, monsieur Cooper.

Si vous avez une réponse très brève, allez-y.

Nicole Giles: Nous avons rapporté ce que nous avons vu. Ce qui a été rapporté et ce que nous avons vu ne sont pas les activités dont parle le député.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Brière, vous avez six minutes.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous ce matin.

On sait qu'il y a une évolution rapide des menaces telles que le cyberespionnage, l'ingérence étrangère, le sabotage et la radicalisation en ligne.

Comment le SCRS prévoit-il adapter ses priorités et ses ressources à court et à moyen terme pour rester efficace?

Nicole Giles: Je vous remercie beaucoup de cette très bonne question.

Chaque fois que nous voyons une menace, nous pivotons et nous redirigeons nos ressources.

[Traduction]

Une chose que nous faisons constamment, au fur et à mesure de l'émergence de différentes menaces et de leur évolution, est que nous adaptons nos enquêtes. Nous ajustons nos efforts de collecte

de renseignements. Nous ajustons notre réponse. Cela peut comprendre la redistribution des ressources ou leur transfert d'une enquête, ou d'un secteur d'activité ou d'évaluation à un autre. M. Rogers, le directeur du SCRS, en a parlé dans son discours annuel, prononcé il y a quelques semaines.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Dans le même ordre d'idée, devez-vous faire certaines choses en particulier pour protéger l'Arctique et le Grand Nord canadien?

Nicole Giles: Oui, bien sûr. La protection de l'Arctique est une des questions qui nous préoccupent, tout comme elle préoccupe le gouvernement et beaucoup de Canadiennes et de Canadiens ces jours-ci.

[Traduction]

Nous nous assurons de poursuivre notre collecte d'informations. Nous travaillons avec nos partenaires du Grand Nord, qui sont, bien sûr, des cibles potentielles de menaces pour la sécurité économique, d'espionnage et d'autres menaces pour la sécurité, afin de nous assurer qu'ils disposent de l'information dont ils ont besoin pour être résilients. Bien entendu, nous travaillons également avec nos partenaires du secteur privé pour veiller à ce qu'ils disposent de l'information nécessaire pour se protéger contre les menaces potentielles dans le Grand Nord.

• (1135)

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Tantôt, nous avons parlé du Groupe des cinq. Quel rôle nos alliés les plus proches jouent-ils pour nous permettre de lutter contre l'ingérence étrangère? Selon vous, y a-t-il des leçons à tirer de nos partenaires au sein du Groupe des cinq pour améliorer nos propres méthodes de lutte contre l'ingérence étrangère?

Nicole Giles: C'est encore une très bonne question.

Une des choses très pertinentes pour le Canada et ses alliés est que, quand nous travaillons en partenariat dans le cadre d'une alliance, nous sommes tous mieux équipés.

[Traduction]

Nous sommes des partenaires plus forts lorsque nous travaillons ensemble dans le cadre d'une alliance. Une chose qui nous distingue de nos adversaires, c'est d'avoir des relations de confiance durables dans lesquelles il existe des intérêts communs.

Nous sommes constamment en train de fournir des renseignements et de faire part de nos expériences à nos partenaires du Groupe des cinq et à nos alliés, ainsi que de recevoir d'eux les leçons apprises. L'un des avantages de la création du registre était de pouvoir tirer des leçons des expériences de nos partenaires internationaux, par exemple.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Aimerez-vous ajouter quelque chose sur cette question, monsieur Aubertin-Giguère?

Sébastien Aubertin-Giguère: Non. Mme Giles a bien couvert le sujet.

L'hon. Élisabeth Brière: De façon plus large, quelle est l'importance pour tous les Canadiens, notamment pour les élus et les étudiants universitaires, de prendre conscience et d'être sensibilisés à la menace de l'ingérence étrangère?

Nicole Giles: Encore une fois, c'est une très bonne question.

[Traduction]

L'un de nos meilleurs moyens de défense consiste à faire en sorte que le public soit sensibilisé et bien informé afin de pouvoir cerner les menaces à l'avance et prendre des mesures pour se protéger, renforcer sa résilience et empêcher les menaces de se concrétiser dès le départ.

Pour cette raison, le SCRS mène une campagne de dénonciation pour faire en sorte que ces renseignements soient fournis. Nous avons diffusé une série de publications. Ce matin, j'ai fait part au président et aux vice-présidents de la publication très bien nommée « L'ingérence étrangère et vous », qui aide les gens à identifier l'ingérence étrangère.

Ce qui est vraiment crucial, c'est que nous travaillons en étroite collaboration avec tous nos partenaires partout au Canada pour nous assurer qu'ils comprennent la menace. Il est essentiel que cela aille dans les deux sens. S'ils voient quelque chose, s'ils observent une menace, ils sont en mesure de communiquer l'information au SCRS afin que cela puisse également éclairer nos enquêtes et notre collecte de renseignements.

[Français]

L'hon. Élisabeth Brière: Êtes-vous capable de nous dresser le profil d'une personne qui fait de l'ingérence étrangère ici, au Canada? Quelles sont les différentes qualités? Qu'est-ce que vous retrouvez dans chacun des cas d'ingérence étrangère?

Nicole Giles: Beaucoup de méthodes et de techniques différentes sont utilisées par les nombreuses personnes qui font ces activités. Les activités clandestines tombent sous le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS.

[Traduction]

Lorsque les activités sont clandestines, trompeuses et secrètes, elles atteignent le seuil d'enquête et d'action du SCRS. Nous avons tendance à voir des tentatives d'obscurcir le rôle que peut jouer un État étranger ou ses acteurs mandataires. Nous voyons des États étrangers entreprendre ces activités dans le but de promouvoir leurs intérêts stratégiques au détriment des intérêts du Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Normandin, vous avez trois minutes et demie.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Madame Giles, j'aimerais revenir aux questions de traçabilité. Par exemple, nous savons qu'à Affaires mondiales Canada, les fonctionnaires peuvent quand même prendre des portes tournantes et être mutés assez fréquemment.

De façon générale, lorsqu'il y a de l'information délicate ou des rapports à transmettre, les documents sont-ils envoyés à des adresses génériques ou à des adresses personnalisées?

Nicole Giles: C'est vraiment au ministère des Affaires étrangères de donner des réponses au sujet de ses méthodes, de son administration et des adresses électroniques utilisées.

● (1140)

[Traduction]

Lorsque nous envoyons des renseignements, nous faisons un suivi pour nous assurer que l'information parvient aux bonnes per-

sonnes au bon moment. Les sous-ministres adjoints siègent également à une série de comités différents au sein desquels nous discutons des renseignements transmis afin d'assurer une prise de conscience de la menace, pour qu'elle puisse être traitée.

[Français]

Sébastien Aubertin-Giguère: Votre question implique que l'information circule principalement par courriel, ce qui n'est pas le cas. L'information classifiée passe par un système où une personne responsable s'occupe de la distribution et du contrôle de l'information. Ça ne circule donc pas par courriel sans contrôle. L'information passe par un système. Dans chaque organisation et dans chaque ministère, des gens sont responsables du contrôle de l'information.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Ça ouvre la porte à une question subséquente. Une des questions que nous avons beaucoup étudiées dans le cadre du rapport Johnston consistait à savoir si l'information se rendait aux gens concernés, notamment au premier ministre. La dernière fois, ça avait été un problème. Ce n'était que des ouï-dire. Est-ce que le premier ministre a reçu l'information?

Devrait-il y avoir une obligation formelle de transmettre certaines informations au premier ministre avec la possibilité de recevoir un accusé de réception, que ce soit par voie électronique ou autrement? Ça permettrait d'éviter des psychodrames comme ceux que nous avons connus et qui ont mené au rapport Johnston?

Nicole Giles: C'est vraiment le Bureau du Conseil privé qui est responsable des informations transmises au premier ministre. La majorité du temps, ce n'est pas le SCRS qui donne des documents en mains propres au premier ministre.

[Traduction]

C'est, en fait, le bureau du conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre qui veille à ce que les renseignements qu'il juge pertinents soient communiqués au premier ministre. Il en a été abondamment question à la commission Hogue et dans divers comités.

Du point de vue du SCRS, s'il y a un élément d'information crucial, nous travaillons avec nos collègues et partenaires pour nous assurer que les ministres compétents et le premier ministre en ont eu connaissance.

De plus, le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement a mis sur pied une structure gouvernementale assez vaste, qui comprend un comité de sous-ministres qui se réunissent régulièrement pour parler des renseignements recueillis et décider de ce qu'il y a lieu de transmettre au sommet de la hiérarchie.

[Français]

Christine Normandin: Merci.

[Traduction]

Le président: Il reste trois secondes. Je vous les accorderai la prochaine fois.

Monsieur Van Popta, vous avez six minutes.

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Giles, j'ai une question pour vous. Lorsque M. Cooper s'est entretenu avec vous tout à l'heure, vous avez dit que, malgré l'ingérence étrangère dans nos dernières élections, cette ingérence n'avait pas porté atteinte à la capacité des Canadiens de tenir des élections libres et équitables.

Vous faites écho à ce que madame la juge Hogue a dit dans son rapport, à savoir que malgré les cas d'ingérence étrangère en 2019 et 2021, les résultats des élections au niveau national n'ont pas été touchés. Autrement dit, avec ou sans ingérence étrangère, le résultat des élections aurait été le même soit un gouvernement libéral minoritaire avec M. Trudeau comme premier ministre.

Peut-on en dire autant au niveau local? Je pense peut-être à Don Valley-Nord ou, aux élections de 2021, à Richmond-Est—Steveson. Pouvez-vous assurer aux Canadiens que les élections ont été justes et libres malgré l'ingérence étrangère évidente dans ces campagnes?

Nicole Giles: Je pense que, comme vous l'avez mentionné, le rapport de Mme Hogue, le rapport de M. Johnston et le rapport après action de SITE après GE45, ainsi que le panel de hauts fonctionnaires, ont tous été très clairs quant à l'impact ultime sur la capacité des Canadiens de tenir des élections libres et justes, à savoir qu'il n'y en a pas eu.

Tako Van Popta: Qu'entend-on par « impact ultime »? Cela veut-il dire à l'échelle nationale, ou cela s'applique-t-il aussi à des circonscriptions spécifiques?

• (1145)

Nicole Giles: Cela veut dire au niveau national. Je pense aussi que les rapports ne portaient pas sur chacune des circonscriptions. Je voudrais aussi préciser...

Tako Van Popta: Seulement deux ou trois étaient importantes.

Nicole Giles: ... la responsabilité du SCRS. Il serait inapproprié qu'un organisme de renseignement soit chargé de porter un jugement sur chacune des circonscriptions; ce n'est pas sa responsabilité. Nous appuyons ces évaluations en fournissant de l'information et des renseignements aux personnes qui prennent ces décisions à Élections Canada, au commissaire aux élections fédérales.

Comme je l'ai dit, dans le cas de GE45, il y a eu quelques incidents liés principalement à la répression transnationale et à la manipulation de l'information. On a déterminé qu'ils n'avaient eu aucune incidence sur le résultat des élections.

Tako Van Popta: Le résultat ultime, c'est qu'il y a eu un gouvernement libéral minoritaire, les conservateurs étant de nouveau dans l'opposition, mais cela ne s'applique pas à des circonscriptions précises. Certaines circonscriptions auraient peut-être eu des résultats opposés en l'absence d'ingérence étrangère. C'est du moins une possibilité.

Nicole Giles: Je ne veux pas avoir à remettre en question les conclusions des rapports précédents, et je ne suis certainement pas en mesure de le faire. Je pense que le gouvernement s'en tient aux rapports qui ont été publiés.

Tako Van Popta: Madame Giles, pour poursuivre avec vous un instant, vous avez comparu devant le comité de l'éthique le 21 mai 2024, et je cite votre témoignage: « Le SCRS enquête depuis longtemps sur des auteurs de menace qui, selon lui, ciblent des institutions démocratiques canadiennes en recourant à des menaces ou à des moyens clandestins ou trompeurs. C'est ce que l'on appelle « l'ingérence étrangère ».

Comment identifiez-vous les auteurs de menaces? Mme Brière vous a posé des questions à ce sujet. À quel moment dites-vous que quelqu'un est un auteur de menaces qu'il faut surveiller?

Nicole Giles: C'est une bonne question.

Les auteurs de menaces retiennent notre attention de diverses façons. Nous sommes constamment engagés dans un processus visant à diriger nos ressources vers les menaces les plus importantes pour le Canada. Dans ce contexte, certains seuils doivent être atteints pour que le SCRS puisse lancer une enquête. Il y a des seuils à atteindre pour ce qui est des motifs raisonnables de soupçonner, des motifs raisonnables de croire, lorsque nous utilisons certains de nos pouvoirs.

Nous recevons divers ensembles de renseignements. Ces renseignements sont en partie ceux que nous recueillons nous-mêmes en tant que service de renseignement. Parfois, des partenaires nous fournissent de l'information qui contribue à éclairer notre évaluation de ces menaces. Comme l'ont mentionné nos collègues, nous recevons souvent des renseignements de partenaires étrangers, ce qui nous aide également à décider si nous devons porter notre attention sur une menace particulière ou sur une série de menaces en train de se manifester.

Tako Van Popta: À quel moment faites-vous participer les candidats à la discussion, en les informant qu'ils sont peut-être ciblés par des acteurs de l'ingérence étrangère? Je ne veux pas me prendre comme exemple. Je suis certain que nous avons tous, dans nos circonscriptions, de nombreux citoyens qui parlent des langues différentes de la mienne, par exemple le chinois ou le coréen. De nos jours, la plupart des gens s'informent sur les médias sociaux. Je ne peux pas lire ce qu'ils lisent. Est-ce que quelqu'un surveille cela ou suis-je vulnérable?

Le président: Nous avons besoin d'une réponse très brève, s'il vous plaît.

Nicole Giles: L'une des mesures mises en place pour GE45 était un mécanisme permettant aux candidats de fournir des renseignements au Bureau du Conseil privé et, par son entremise, au groupe de travail SITE si des préoccupations étaient soulevées. Il y avait aussi un système très robuste de séances d'information organisées pour les membres autorisés de tous les partis.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Wilkinson, vous avez six minutes.

L'hon. Jonathan Wilkinson (North Vancouver—Capilano, Lib.): Je remercie les deux témoins d'être venus.

Je vais peut-être vous poser une question au sujet de l'un des grands changements que nous avons manifestement observés au cours des dernières années, soit la montée de l'intelligence artificielle. J'aimerais que vous nous parliez tous les deux de l'ampleur de la menace, du point de vue de l'ingérence étrangère, et de ce que nous faisons pour contrer cette menace.

• (1150)

Nicole Giles: L'un des défis auxquels nous faisons face en tant que pays — et certainement en tant que service de renseignement —, c'est la vitesse croissante et le volume croissant des menaces. Ce phénomène est amplifié par les progrès technologiques, y compris l'interférence artificielle. Cela accroît considérablement la sophistication des États étrangers et d'autres acteurs qui cherchent à perpétrer ces menaces.

L'une des choses que nous faisons, en tant que service de renseignement du Canada, est de nous assurer de faire constamment l'effort d'adopter de nouvelles technologies et techniques, et également de travailler avec nos partenaires étrangers pour apprendre d'eux et échanger de l'information et des techniques dans le but de contrer ces menaces. C'est certainement un défi, mais c'est un défi que le SCRS est en mesure de relever.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Monsieur Aubertin-Giguère, voulez-vous ajouter quelque chose?

Sébastien Aubertin-Giguère: L'intelligence artificielle réduit le seuil d'entrée pour les acteurs malveillants qui mènent des opérations d'information. Cela aide également pour la réponse, parce que vous pouvez tirer parti de l'IA, et c'est donc une course aux armements à bien des égards. Cependant, le gouvernement du Canada est bien conscient de cette évolution et nous cherchons constamment des options pour nous assurer d'être à jour dans notre capacité de surveiller la menace et d'y répondre.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Permettez-moi de vous poser une question semblable, mais en ce qui concerne les médias sociaux. Il est certain que la manipulation des médias sociaux est de plus en plus préoccupante. Comme M. Van Popta l'a dit, beaucoup de gens reçoivent leurs nouvelles ces jours-ci par l'entremise des médias sociaux. Comment vous y prenez-vous, particulièrement en ce qui concerne les élections? Quel est l'engagement avec les plateformes de médias sociaux lorsque nous avons des préoccupations?

Sébastien Aubertin-Giguère: Le Bureau du Conseil privé tenait un tableau d'engagement avec les plateformes de médias sociaux pendant la période électorale, en soulevant des questions et en discutant de dossiers précis. Le mécanisme d'intervention rapide d'Affaires mondiales Canada a également fait appel à des plateformes dans des cas précis où des informations problématiques ont été trouvées en ligne. Ces mécanismes existent déjà.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Nous parlons beaucoup des dernières élections et d'autres élections fédérales. J'aimerais savoir ce que nous faisons en ce qui concerne les élections provinciales ou municipales, où ces questions peuvent également entrer en jeu. Comment pouvons-nous mobiliser ces ordres de gouvernement et partager l'information, ce qui, je le sais, a été difficile par le passé?

Nicole Giles: L'une des choses qui posent le plus de difficultés dans l'évolution du paysage des menaces, c'est que la cible des activités de menace n'est plus simplement le gouvernement fédéral. Ce sont tous les ordres de gouvernement — municipal, provincial, territorial et autochtone.

Nous communiquons avec les multiples ordres de gouvernement pour nous assurer qu'ils sont au courant des menaces et leur fournir des renseignements afin de les aider à mieux comprendre chaque menace et à la contrer, le cas échéant.

Par exemple, dans nos bureaux régionaux partout au Canada, nos agents régionaux collaborent étroitement avec les commissions électorales des provinces et des territoires pour s'assurer qu'elles reçoivent l'information dont elles ont besoin et leur donner des conseils sur la façon de repérer et d'atténuer ces menaces.

Nous travaillons en étroite collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris nos partenaires autochtones.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Me reste-t-il du temps?

Le président: Il vous reste plus d'une minute.

L'hon. Jonathan Wilkinson: Excellent.

Vous avez fait allusion au discours que votre patron a prononcé il y a un mois, et nous avons effleuré le sujet. Dans son discours, il a souligné l'importance de la résilience du public et de l'information des citoyens.

Je comprends ce que vous dites au sujet de la publication, mais si nous croyons vraiment qu'il est extrêmement important d'avoir des citoyens mieux informés pour régler le problème, que devons-nous faire de plus? Il me semble que c'est loin d'être suffisant.

Nicole Giles: L'un des problèmes, c'est qu'il y a tellement de bruit et d'information qui sont constamment transmis aux Canadiens. Je pense que c'est un défi que nous partageons tous, pour ce qui est de la façon de percer ce bruit afin de fournir une information vraiment précise et ciblée.

Le SCRS fait partie de l'écosystème, et nous allons donc diffuser nos informations. Pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas, nous avons une chaîne YouTube où nous diffusons également de l'information. Nous faisons de notre mieux pour interagir avec les multiples formes de médias, ainsi que pour dialoguer individuellement avec les communautés dans divers secteurs de la société civile et les différents paliers de gouvernement.

Cependant, il ne s'agit pas seulement d'une responsabilité du SCRS. C'est une responsabilité qui incombe à l'ensemble de la société, y compris aux membres des médias, dont certains sont dans la salle avec nous aujourd'hui. Il y a aussi les universitaires et la classe politique. Nous devons travailler tous ensemble pour veiller à ce que l'information soit fournie aux Canadiens et à ce que nous les écoutions au lieu de nous contenter de leur parler.

• (1155)

Le président: J'aimerais remercier nos témoins.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes pour permettre aux prochains témoins de prendre place.

• (1155)

(Pause)

• (1200)

Le président: Je souhaite la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins. Nous accueillons Wesley Wark, chercheur principal au Centre for International Governance Innovation; Joe Tay, ancien candidat conservateur de Don Valley-Nord, par vidéoconférence; et Marcus Kolga, fondateur et directeur de DisinfoWatch.

Nous allons commencer par les personnes qui sont dans la salle pour cinq minutes. Nous allons passer à M. Wark.

Wesley Wark (chercheur principal, Centre for International Governance Innovation, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'offrir l'occasion de comparaître devant vous pour parler de la mise en œuvre du Registre pour la transparence en matière d'influence étrangère. Dans ma brève déclaration, je l'appellerai « RTIE » pour faire court.

Ce sera la troisième fois que je tenterai de faire valoir mon point de vue. J'ai participé aux discussions des parties prenantes sur le RTIE qui étaient animées par M. Aubertin-Giguère, avant le dépôt du projet de loi C-70. J'ai témoigné au sujet du projet de loi C-70 lors de son adoption très rapide par le Parlement en juin 2024, et me revoici.

Je commencerai par un point sur lequel nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr: le gouvernement doit mettre en œuvre le RTIE. Je n'entrerai pas dans les détails de ce que cela implique. Vous en avez déjà entendu parler.

Je vais maintenant faire quelques observations qui pourraient être moins bien accueillies dans cette salle.

Le concept du RTIE repose sur trois grands principes, à savoir qu'il doit avoir un effet dissuasif, qu'il doit être indépendant du pays et qu'il doit renforcer les objectifs de transparence. La raison d'être de ces principes est facile à comprendre, notamment le désir de veiller à ce que le RTIE ne soit pas considéré comme une liste noire à des fins diplomatiques ou sociétales.

En concevant le RTIE, les fonctionnaires ont pu s'inspirer de l'expérience australienne, qui remonte à 2018, et de la mise en place du système britannique d'enregistrement de l'influence étrangère, avec son approche à deux niveaux. À mon avis, l'inefficacité du modèle australien et les changements d'approche introduits par le Royaume-Uni n'ont pas été suffisamment pris en compte dans l'élaboration du système canadien.

Bien qu'il soit utile comme moyen de dissuasion et de transparence, le RTIE s'attaque à l'influence politique étrangère et aura peu d'incidence sur les pratiques secrètes d'ingérence étrangère. À mon avis, le RTIE risque de devenir un registre inutile de bons éléments, un gaspillage en raison de son approche indépendante du pays et dans la mesure où il détourne des ressources de la collecte et de l'analyse de renseignements spécialisés, ainsi que des efforts de maintien de l'ordre. Il pourrait se révéler inefficace, comme l'a été, selon moi, le modèle australien. Il ne faut certainement pas le vanter comme une panacée. Il fera double emploi avec d'autres efforts déployés par les agences de sécurité et de renseignement en matière de mobilisation communautaire et même d'éducation du public.

La partie 4 du projet de loi C-70 est, bien sûr, une loi. Je ne dis pas qu'il faut l'abroger, mais j'aimerais attirer l'attention du Comité sur deux points en guise de conclusion.

Premièrement, il est important que le Parlement continue d'examiner l'efficacité du RTIE une fois qu'il sera établi à long terme. Cela pourrait comprendre un examen futur par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement.

L'autre point, plus immédiat, consiste à attirer votre attention sur le paragraphe 31(1) du projet de loi, qui prévoit « un examen approfondi de la présente loi et de son application » par un comité du Parlement « au cours de la première année qui suit une élection générale ». Comme vous le savez tous, ce délai pour un examen réglementaire est très inhabituel. En théorie, ce délai est maintenant écoulé, même s'il est absurde de lancer un tel examen avant que le RTIE ne soit réellement opérationnel. À mon avis, cette exigence législative devrait être programmée pour commencer après la présentation au Parlement du premier rapport annuel du commissaire du RTIE.

Cela donnerait au Parlement l'occasion d'examiner sérieusement si une approche agnostique est la bonne ou si l'approche britannique pourrait mieux répondre à nos besoins, ainsi que de déterminer si l'adoption d'une approche à deux niveaux similaire à celle du Royaume-Uni, y compris la capacité d'un ministre de désigner des pays suscitant des préoccupations particulières en matière de sécurité nationale, conviendrait mieux à la situation canadienne. Cela donnerait également au Parlement la possibilité de se prononcer ra-

pidement sur les projets d'orientations publiques qui seront essentielles pour le fonctionnement du RTIE.

Je vous remercie de votre attention.

● (1205)

Le président: Merci beaucoup.

Nous donnons la parole à M. Kolga, pour cinq minutes.

Marcus Kolga (fondateur et directeur, DisinfoWatch): Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité. C'est un honneur de comparaître devant vous.

On m'a également demandé de commenter la mise en œuvre du RTIE.

Pendant près de 15 ans, j'ai travaillé à documenter et à dénoncer l'ingérence étrangère ciblant le Canada, qu'elle soit orchestrée par le Kremlin, Pékin, Téhéran ou Minsk. Depuis 2020, une grande partie de ce travail a été effectuée par l'entremise de DisinfoWatch, l'organisation que j'ai fondée pour surveiller et contrer ces menaces.

Parallèlement, j'ai passé autant de temps à défendre les défenseurs des droits de la personne et les militants prodémocratie, ceux qui luttent pour la liberté au sein d'États autoritaires et ceux qui, en exil, poursuivent leur travail tout en faisant face au harcèlement, à l'intimidation et à la répression transnationale des régimes auxquels ils s'opposent. Pour ce travail, je suis l'un des trois Canadiens inscrits sur les listes de sanctions chinoises et russes, avec mes collègues Charles Burton et Sarah Teich.

Les efforts déployés par des gouvernements autoritaires étrangers pour miner l'intégrité de notre démocratie, polluer notre espace d'information avec des faussetés, éroder la cohésion sociale et faire taire les critiques constituent une menace directe à la souveraineté démocratique et cognitive du Canada. La souveraineté démocratique, c'est notre capacité de nous gouverner sans contrainte extérieure, tandis que la souveraineté cognitive, c'est notre capacité de former des opinions et de participer à notre démocratie en nous fondant sur des faits, et non sur des récits conçus à l'étranger pour fausser notre compréhension des événements. Aujourd'hui, des États autoritaires hostiles s'attaquent à ces deux aspects.

Ils n'ont pas besoin de chars d'assaut ou de missiles. Ils ont plutôt recours à des réseaux d'influence secrets, à la désinformation, à l'intimidation des communautés de la diaspora et à l'exploitation délobérée de notre ouverture démocratique. Leur objectif est clair: affaiblir la confiance, polariser la société, manipuler nos débats politiques pour servir leurs propres intérêts et réduire au silence ceux qui les contestent. Nous avons déjà constaté ces violations ici, au Canada.

Les menaces proférées par le gouvernement chinois à l'encontre de militants qui se présentent aux élections, comme Joe Tay, constituent une attaque directe à notre souveraineté démocratique. Les députés Jenny Kwan et Kenny Chiu ont également été la cible de campagnes de désinformation coordonnées visant à intimider les électeurs et à punir les détracteurs du Parti communiste chinois. Les membres du Uyghur Rights Advocacy Project et du comité Canada Tibet ont été sanctionnés par Pékin sans que le Canada réagisse vraiment.

Les opérations de désinformation et d'influence étrangère de la Russie sont tout aussi agressives et largement documentées. Les communautés ukrainiennes et baltes au Canada sont depuis longtemps la cible de discours du Kremlin visant à les déshumaniser, les qualifiant à tort de fascistes et d'ennemis du Canada, tout comme la Russie a tenté de salir le président juif démocratiquement élu de l'Ukraine avec les mêmes insultes. Ces discours constituent une forme d'incitation à la haine qui a alimenté le harcèlement et le vandalisme dans le monde réel au Canada.

Une grande partie du danger vient de l'utilisation de mandataires canadiens locaux, certains sciemment et d'autres attirés par la pression ou l'idéologie, ainsi que par le profit. Moscou compte sur le recrutement de Canadiens vulnérables depuis près d'un siècle, une tendance révélée par l'affaire Gouzenko en 1945.

Sans dissuasion crédible, c'est-à-dire sans transparence, sans reddition de comptes et sans conséquences, nos adversaires continueront d'exploiter ces angles morts. La dissuasion consiste à tenir responsables ceux qui mènent ces opérations et, le cas échéant, à utiliser les lois sur les sanctions pour imposer des coûts substantiels.

En juin 2024, grâce en grande partie au plaidoyer des communautés vulnérables, y compris de la coalition canadienne pour l'établissement d'un registre visant la transparence en matière d'influence étrangère, dirigée par Gloria Fung, le Parlement a adopté la Loi sur la transparence et la responsabilité en matière d'influence étrangère. Son adoption était un pas important vers la transparence, mais une loi ne suffit pas à nous défendre; c'est sa mise en œuvre qui le fait. En raison des retards répétés dans la mise en œuvre du Registre, nous risquons d'envoyer des signaux contradictoires au sujet de l'engagement du Canada à lutter contre l'ingérence étrangère.

En même temps, il est essentiel que les fonctionnaires chargés d'élaborer la réglementation disposent du temps et des ressources nécessaires pour le faire, afin de garantir que l'objectif du Registre soit clair, que son infrastructure soit facile à naviguer et qu'il soit applicable de manière cohérente et utile. Nous n'aurons pas de deuxième chance pour le mettre en œuvre. Tout retard au-delà du printemps 2026 éroderait considérablement la confiance des communautés les plus vulnérables à l'intimidation étrangère et jetterait le doute sur la détermination du Canada à défendre sa souveraineté démocratique.

• (1210)

Enfin, le commissaire nommé pour superviser le Registre doit avoir une compréhension approfondie et exhaustive de l'ensemble des menaces d'influence étrangère, celles qui sont posées non seulement par le Parti communiste chinois, mais par la Russie, l'Iran et d'autres acteurs autoritaires. Autrement, nous risquons de créer d'autres angles morts que nos adversaires ne manqueront pas d'exploiter.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité à comparaître. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Tay, vous avez la parole pour cinq minutes.

Joe Tay (ancien candidat conservateur fédéral, Don Valley-Nord, à titre personnel): Très bien, je vous remercie.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de m'offrir l'occasion de comparaître devant vous.

Je m'appelle Joe Tay. Je suis un citoyen canadien, un ancien chanteur et acteur de Hong Kong et le candidat du Parti conservateur fédéral pour Don Valley-Nord aux dernières élections. Je suis ici pour vous donner des preuves de première main de l'ingérence étrangère dans les élections.

On dénombre 300 000 Canadiens qui, comme moi, ont choisi de faire carrière entre le Canada et Hong Kong. La répression transnationale est réelle, hautement sophistiquée, coordonnée et totalement destructrice; elle vise à faire taire les voix, à mettre fin aux carrières et à effacer les gens de la place publique.

Pendant plus de 30 ans, dans les médias, j'ai eu la chance d'être connu partout dans le monde. En 2019, j'ai ouvertement appuyé le mouvement prodémocratie à Hong Kong, et ma carrière a soudainement pris fin. On m'a dit d'arrêter de m'exprimer, sinon je ne travaillerais plus jamais. Quelques jours avant l'entrée en vigueur de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong, je suis revenu au Canada, mais la répression nous a suivis, ma famille et moi, ici.

Au cours de ma campagne électorale de 2024, j'ai dû faire face à une ingérence étrangère incessante.

Premièrement, il y a eu une désinformation coordonnée pendant les élections. Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections du Canada a mis au jour une opération étrangère coordonnée ciblant Don Valley-Nord dans l'ensemble des réseaux sociaux chinois et sur Facebook. Elle visait à limiter toute couverture positive et à amplifier les nouvelles négatives inventées sur moi, me dépeignant comme un fugitif aux yeux des électeurs.

Deuxièmement, il y a eu des convocations par le consulat chinois. Lors de ma nomination, le propriétaire d'une salle a organisé une fête d'anniversaire à laquelle j'étais invité, parmi de nombreux autres invités. Après la fête, le propriétaire a été convoqué à deux reprises par le consulat chinois pour m'avoir accueilli dans ses locaux. Malheureusement, deux ou trois conseillers municipaux locaux ont porté plainte auprès du consulat, et le propriétaire a eu trop peur pour les nommer.

Troisièmement, un député en exercice a appelé à mettre ma tête à prix. L'incident le plus dangereux de tous est survenu lorsque Paul Chiang, alors député libéral et personne ayant juré de protéger les Canadiens, a ouvertement ignoré la position claire du Canada et la condamnation par Affaires mondiales Canada, publiée dans les 24 heures suivant la mise à prix de ma tête.

Permettez-moi de citer une partie de la déclaration « Cette tentative des autorités de Hong Kong de mener une répression transnationale à l'étranger, notamment en proférant des menaces, ou en posant des gestes d'intimidation ou de coercition contre des Canadiennes et Canadiens ou des personnes au Canada, ne sera pas tolérée. »

Paul Chiang a sciemment organisé une conférence de presse sélective, à laquelle participaient principalement des journalistes amis du consulat chinois, laissant entendre que quiconque me livrerait au consulat chinois pouvait réclamer la prime de 1 million de dollars. Il comptait sur la presse pour publiciser davantage la mise à prix. Cela nous a mis, ma famille et moi, en danger, et Paul Chiang s'est fait l'instrument de l'ingérence du PCC dans les élections. Pour moi, le pire est que le chef du parti de l'époque, aujourd'hui notre actuel premier ministre, l'a défendu et a trouvé des excuses à sa déclaration en faveur du PCC, l'a défendu et a invoqué des excuses pour la déclaration de Paul Chiang sur la position du PCC.

Quatrièmement, ma famille élargie a été victime de harcèlement. Les autorités de Hong Kong ont interrogé et fait pression sur ma famille élargie à Hong Kong, tentant de faire de moi un fardeau pour mes proches.

Cinquièmement, il y a eu manipulation d'outils administratifs. HSBC et le fisc de Hong Kong ont servi de bras et d'outils pour geler nos comptes. De fausses accusations d'évasion fiscale ont été inventées dans le but de me criminaliser administrativement aux États-Unis et au Canada. Ma femme, Angie, qui est agente d'assurance, doit renouveler sa licence tous les deux ans. Toute infraction pénale de nature financière dans le monde entier entraîne une suspension de licence.

Sixièmement, il y a eu de la surveillance et de l'intimidation pendant la campagne. Des bénévoles et moi-même avons été suivis et photographiés, et notre maison a été surveillée par des véhicules suspects. Ces faits ont tous été immédiatement signalés à la police locale et à la GRC.

Septièmement, l'une de nos partisans a fait l'objet de menaces violentes. Une sympathisante qui m'avait simplement rencontré pour discuter autour d'un café a reçu un colis contenant une robe éclaboussée de peinture rouge, simulant du sang, et transpercée d'un couteau dans la poitrine. C'était un avertissement explicite pour ne pas m'approcher.

Huitièmement, des aînés ont été ciblés. On a envoyé des gens faire du porte-à-porte aux appartements de personnes âgées de notre circonscription, diffusant le même message sur les médias sociaux au sein de la communauté chinoise, à savoir que, si elles votaient pour Joe Tay, le consulat chinois le saurait et elles perdraient leur visa pour visiter la Chine. Le fait de cibler nos concitoyens âgés au moyen d'intimidations directes, de surveillance, de restrictions de voyage et de crainte de représailles a porté atteinte à leurs droits démocratiques. Nous savons de source sûre que beaucoup ont eu trop peur pour voter.

• (1215)

Enfin, la GRC a fait une visite imprévue chez moi pour m'informer qu'elle avait intercepté une source crédible de menaces à mon endroit pendant la campagne électorale. En conséquence, toutes mes activités de campagne ont été suspendues, en fonction des alertes de sécurité quotidiennes, jusqu'à la fin des élections. Ma campagne est devenue la plus discrète.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, cette ingérence étrangère initiée par le PCC est la preuve d'une intention de nuire. Ce sont des complots malveillants bien organisés qui visent des Canadiens et notre institution électorale, qui présentent les parlementaires et les conseillers municipaux comme de mauvais acteurs, ou du moins qui servent à éroder la confiance dans nos institutions.

Au nom de ma famille et en mon nom personnel, je suis ici dans l'espoir qu'en prenant la parole, tous les Canadiens et notre démocratie, pour lesquels tant de gens ont donné leur vie, seront protégés.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Nous donnons la parole à M. Cooper pour six minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Monsieur Tay, vous avez mentionné que Paul Chiang, le député libéral de Markham—Unionville à l'époque, avait organisé une conférence de presse avec des médias de langue chinoise, au cours de laquelle il avait explicitement évoqué la prime mise sur votre tête et encouragé les membres de la communauté à vous livrer au consulat de Pékin à Toronto. À l'époque, vous briguez l'investiture conservatrice dans sa circonscription de Markham—Unionville.

Vous avez qualifié la conférence de presse de « sélective ». Que voulez-vous dire par là?

Serait-il juste de dire que le député Chiang a organisé cette conférence de presse dans le but de faire connaître la prime mise sur votre tête et de salir votre réputation au sein des communautés chinoises de Markham—Unionville et de toute la région du Grand Toronto?

Joe Tay: J'ai envoyé au greffier du Comité une liste des reportages et de la vidéo, mais nous n'avons pas eu le temps de les faire traduire.

J'ai insisté sur sa nature sélective parce que, parmi les participants à la conférence de presse, comme on peut le voir dans la vidéo, beaucoup avaient été invités et un seul a rendu compte de l'événement dans la presse, un média en mandarin ciblant la communauté chinoise continentale, destiné uniquement au public chinois. Par « sélective », j'entends qu'on comptait de nombreux journalistes dans l'assistance, mais qu'un seul média a rendu compte de l'affaire, soit mingshengbao.com, une filiale de *Ming Pao Daily* au Canada.

Par « sélective », je veux dire qu'ils ont choisi la plateforme pour faire connaître cette mise à prix. Ceux qui ont lu les actualités étaient enclins, que ce soit parce qu'ils partageaient une idéologie avec la Chine ou en raison de leur situation économique difficile... à vouloir me faire du tort à cause de l'argent en jeu.

• (1220)

Michael Cooper: Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les retombées de la conférence de presse au sein des communautés de la diaspora sur les réseaux sociaux?

Des menaces, de l'intimidation... Serait-il juste de dire qu'elles se sont intensifiées à mesure que la nouvelle de la prime sur votre tête a pris de l'ampleur...? Comment cela a-t-il pu avoir une incidence sur vos chances de vous faire élire en ce qui concerne le soutien des membres de la diaspora?

Joe Tay: L'article a été publié le 22 janvier 2024. Immédiatement, beaucoup de membres de la communauté chinoise, surtout mes bénévoles, sont revenus me voir pour me dire qu'en ligne, sur WeChat, sur les réseaux sociaux chinois, on me décrivait comme un fugitif et on disait que ma tête était mise à prix.

Parmi tous ces commentaires, qui se chiffraient par milliers, certains disaient que c'était le bon moment pour m'attraper ou me blesser afin de toucher la prime.

Le risque est en fait... À ce moment-là, j'ai simplement été avisé... en raison de ma carrière antérieure. Je pense qu'il ne s'agissait que de commentaires et non d'actions.

La nouvelle n'a été reprise par les médias grand public qu'environ une semaine et demie...

Michael Cooper: Merci pour cet éclairage.

Le 23 mars 2025, vous êtes devenu le candidat conservateur de Don Valley-Nord. Le lendemain, la GRC s'est rendue chez vous pour vous avertir qu'elle avait intercepté des menaces crédibles à votre sécurité. Est-ce exact?

Joe Tay: Oui, c'est exact.

Michael Cooper: La GRC a communiqué avec vous à un autre moment pour vous dire qu'il n'était plus sûr de faire du porte-à-porte. Est-ce exact?

Joe Tay: Pas à ce moment-là...

Michael Cooper: Non, je parle de plus tard dans la campagne.

Joe Tay: Oui, vous avez raison.

Michael Cooper: Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé? Si je comprends bien, vous deviez vérifier auprès de la GRC, ou celle-ci communiquait avec vous quotidiennement pour confirmer s'il était sûr pour vous de faire du porte-à-porte. Est-ce exact?

Joe Tay: Oui. Je pense que c'était surtout lorsque j'ai reçu la visite d'agents de la GRC, et que j'ai signalé leur visite au quartier général du Parti conservateur du Canada. Nous avons eu des discussions et des communications entre la GRC et le Parti conservateur du Canada. Elles ont été mises en place pour échanger de l'information afin de s'assurer que, chaque jour, je sois informé des dernières menaces, de sorte que ma décision de faire du porte-à-porte ou du démarchage dépendait vraiment des avis de sécurité quotidiens.

Michael Cooper: Juste pour comprendre le niveau de menace, avez-vous été suivi?

Joe Tay: Oui.

Michael Cooper: Votre résidence a été surveillée.

Joe Tay: Ma résidence l'a été. Je me souviens d'un incident...

Michael Cooper: C'était avec un véhicule. Est-ce exact?

Joe Tay: C'était avec un véhicule. Étrangement, nous étions alors presque arrivés à la maison. Il y avait une voiture suspecte. Nous connaissons très bien notre quartier et nous n'avions jamais vu une voiture comme celle-là. Ma femme a eu la bonne idée de me dire que nous pourrions peut-être faire un autre tour du pâté de maisons et revenir d'une autre direction. La voiture était déjà garée tout près de notre maison, juste devant notre allée, en fait.

Michael Cooper: De plus, des bénévoles ont été harcelés et intimidés.

Joe Tay: Des bénévoles...

Le président: Répondez simplement par oui ou non. Nous avons déjà dépassé le temps imparti.

Joe Tay: Oui.

Le président: Merci.

Monsieur Louis, vous avez la parole pour six minutes.

• (1225)

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Le Canada a vu de ses propres yeux comment des acteurs étrangers hostiles tentent de fausser notre démocratie et d'infléchir discrètement notre processus politique. Le Registre pour la transparence en matière d'influence étrangère est la prochaine étape pour faire la lumière sur ces arrangements secrets et renforcer la confiance des Canadiens dans la protection de nos institutions démocratiques.

Je tiens à vous remercier tous les deux de votre contribution et du temps que vous nous avez consacré.

Je vais commencer par M. Wark, chercheur principal au Centre for International Governance Innovation dans la région de Waterloo.

Vous avez dit que le Registre devait avoir un effet dissuasif et qu'il devait accroître la transparence. Vous avez dit qu'un examen continu serait nécessaire. Nous assistons à une sorte de jeu du chat et de la souris entre les forces de l'ordre et les acteurs étrangers. À votre avis, à quoi ressembleraient des orientations publiques?

Wesley Wark: Merci pour votre question.

Ce qui me vient spontanément à l'esprit, et je pense que cela illustre bien ce qui nous attend pour la mise en œuvre du RTIE, c'est la série de documents d'orientation très détaillés publiés pour le régime britannique. C'est l'une des premières choses que le Royaume-Uni a faites en mettant sur pied son propre régime.

Des orientations traitent des deux paliers de leur régime — le palier renforcé et le palier régulier — qui ont été conçues, je crois, dans un double but. D'une part, il s'agit de s'assurer non seulement que le public comprend bien la nature du Registre et ce qu'il tente d'accomplir, mais, d'autre part, que les gens qui pourraient être tenus de s'inscrire comprendraient parfaitement pourquoi ils sont tenus de le faire, ce que cela implique et comment les éléments de leurs données peuvent être protégés dans le régime britannique.

Vous avez entendu parler ici des mesures qu'il reste à prendre pour mettre sur pied le RTIE. Cependant, je dirais qu'au-delà des mesures évidentes consistant à nommer un commissaire, à élaborer des règlements et à créer un site Web, la capacité à produire ces documents d'orientation complets constituera un test crucial pour l'efficacité de ce régime.

Tim Louis: Monsieur Kolga, je vous donne la chance de répondre également. Je vous vois hocher la tête.

Marcus Kolga: Je vous remercie de la question.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je dirais simplement que quiconque exerce des activités légitimes dans ce pays et qui n'a rien à cacher n'aurait pas de problème à s'inscrire auprès du RTIE. Par exemple, si je menais des travaux universitaires parrainés par l'un de nos alliés de l'OTAN, ou pour l'OTAN elle-même, je n'aurais aucun problème à m'inscrire sur la liste du RTIE. Je pense que personne d'autre n'en aurait non plus. Nous devons nous assurer que les Canadiens comprennent bien le processus d'inscription au RTIE.

Tim Louis: Merci.

Monsieur Wark, vous avez parlé de l'importance pour le Canada d'avoir ses propres évaluations indépendantes du renseignement, et nous avons entendu les témoignages du SCRS et d'autres organisations au sujet de l'échange d'information. Il y a un équilibre entre la transparence et l'information accessible au public, et l'information que nous ne pouvons pas rendre publique, puis il y a l'information que nous collectons nous-mêmes par rapport à l'échange d'information avec d'autres pays et l'utilisation de leur information. Quel est votre conseil pour trouver le meilleur équilibre entre notre propre information par opposition à l'échange d'information avec d'autres pays et entre le fait de rendre l'information publique par opposition au dévoilement de nos intentions par rapport à ce que nous examinons?

Wesley Wark: Je vous remercie de la question.

C'est une question complexe avec laquelle toute communauté du renseignement de sécurité, y compris celle du Canada, doit composer.

Je dirais qu'il est peut-être typique, dans le contexte canadien, que nous accordions trop d'importance à la nécessité de protéger l'information par rapport à celle d'informer le public. Je ne pense pas que nous ayons jamais trouvé le juste équilibre entre ces deux prérogatives. De nombreux efforts sont déployés pour accroître la transparence en matière de sécurité nationale et d'activités de renseignement. Je ne pense pas que nous soyons près d'atteindre ce but.

Je tiens à dire aux membres du Comité que j'ai deux regrets au sujet des événements récents.

Le premier, c'est que lorsque le gouvernement a présenté son engagement en matière de sécurité nationale et de transparence en 2017 — ce n'était pas une loi, mais un engagement —, il contenait, je crois, des principes très précieux concernant la transparence et la façon dont elle serait mise en œuvre. Très peu de ces principes ont été mis en œuvre au cours des huit dernières années.

Le deuxième, et cela revient, d'une certaine façon, à une question que M. Wilkinson a posée plus tôt au sujet des mesures qu'il reste à prendre, c'est qu'on attend toujours dans ce pays la publication d'une stratégie de sécurité nationale. Comme vous le savez, la dernière a été publiée en 2004. Une nouvelle a été promise en mai 2024, et c'est un peu comme le RTIE, car nous attendons toujours sa publication.

Merci.

• (1230)

Tim Louis: J'ai le temps de poser une autre question.

Vous avez cité la mise en garde de Robert Huebert selon laquelle des acteurs étatiques pourraient suivre le mouvement de la désinformation. À quoi ressemble le suivisme sur le plan opérationnel, et comment pouvons-nous le détecter et le contrer?

Wesley Wark: Marcus Kolga voudra peut-être répondre à cette question en premier. Je serai heureux d'ajouter mon grain de sel.

Marcus Kolga: Excusez-moi, si vous pouviez répéter...

Tim Louis: Oui, le terme est « suivisme ». Je crois que vous avez parlé de prendre la désinformation qui existe déjà et de l'élargir.

Le président: Répondez très brièvement.

Marcus Kolga: Je n'ai jamais entendu le terme « suivisme », mais il est certain que l'amplification de la désinformation par des

influenceurs nationaux constitue une très grave menace pour notre démocratie.

C'est ce qui s'est produit. Nous avons vu des régimes autoritaires étrangers payer des influenceurs pour participer à ce genre d'opérations.

En septembre 2024, le département de la Justice des États-Unis a émis un acte d'accusation contre deux employés de *Russia Today*, RT. C'est la plateforme médiatique d'État de la Russie. Affaires mondiales a déterminé qu'il s'agit d'un élément clé des opérations de renseignement de la Russie. Ce stratagème a essentiellement vu RT...

Le président: Pour une très rare fois, je vais devoir vous interrompre. Nous avons largement dépassé le temps imparti. J'espère que nous pourrions y revenir. Je suis sûr que...

Marcus Kolga: D'accord. Avec plaisir.

Le président: ... notre intérêt ne fait aucun doute, ou vous pourriez nous faire part de vos observations dans l'une de vos réponses futures.

Je m'adresse à tous les témoins. La prochaine série de questions sera en français, alors au besoin, réglez votre casque d'écoute au canal approprié.

Monsieur Tay, je suis sûr qu'on vous a dit de choisir le canal anglais pour entendre l'interprétation.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins de leur participation. Je leur en suis reconnaissante.

J'ai une question à vous poser, monsieur Wark et monsieur Kolga. Vous avez tous les deux parlé de l'importance de la dissuasion, qui peut être un objectif du registre.

Monsieur Kolga, vous avez aussi parlé de la réponse canadienne à l'intimidation contre les Tibétains et les Ouïghours. J'aimerais vous emmener un peu en dehors de la question du registre.

Entendez-vous l'interprétation?

[Traduction]

Marcus Kolga: Je l'entends maintenant.

[Français]

Christine Normandin: C'est parfait.

En réponse à ce que vous avez mentionné sur l'intimidation des Tibétains et des Ouïghours, je voulais vous emmener vers la question de la faiblesse de la réponse canadienne. Il y a l'importance du registre, mais il y a d'autres aspects, alors je pose une question parallèle.

Le Bloc québécois a proposé un projet de loi visant à contrer l'importation de biens fabriqués à partir du travail forcé. Ce projet de loi visait notamment le Xinjiang et le travail des Ouïghours.

Le fait d'avoir aussi des lois sur d'autres aspects que le registre est-il un autre signal que le Canada peut envoyer à des acteurs étrangers malveillants?

[Traduction]

Marcus Kolga: Certainement. Je suis convaincu que le simple fait que cette loi existe et soit appliquée, que ce soit pour lutter contre le travail forcé ou par l'entremise du registre de transparence en matière d'influence étrangère, exerce un réel effet dissuasif.

Lorsque certaines personnes, parfois de façon clandestine, cherchent à tirer profit de leur alignement avec des régimes autoritaires et de leur appui à ceux-ci, par des opérations d'information et d'influence ou par la répression transnationale, elles réfléchiront à deux fois avant de passer à l'acte.

Est-ce que cela s'appliquera à tout le monde? Est-ce que cela mettra fin à toutes les opérations clandestines, comme l'a mentionné M. Wark? Probablement pas. Cela dépendra de la qualité de la mise en œuvre. Cela dit, l'existence même de la loi demeure un puissant facteur de dissuasion.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur Kolga.

J'aurais maintenant une question à vous poser, monsieur Wark.

Vous avez parlé de votre crainte que le registre devienne éventuellement un registre de « bons gars ».

Y a-t-il un risque que des gens mal intentionnés s'inscrivent volontairement au registre, afin de détourner l'attention ou de se munir d'une espèce de parapluie de bonne foi, et ce, en continuant malgré tout à s'adonner à des transactions clandestines négatives?

• (1235)

[Traduction]

Wesley Wark: Merci. Je répondrai en anglais à cette question intéressante.

À mon avis, il ne serait guère judicieux de s'inscrire au registre... tout en ayant l'intention de continuer à se livrer clandestinement à une forme d'ingérence étrangère. Cela exposerait la personne concernée à des sanctions pécuniaires et pénales éventuelles, tout en en faisant une cible facilement repérable pour les forces de l'ordre ou le SCRS. Je crois donc que ce scénario est peu probable.

Quant à ma crainte qu'il s'agisse d'un registre de bons gars, je reconnais le point soulevé par M. Kolga selon lequel de nombreuses personnes de bonne foi s'y inscriront en comprenant les objectifs de transparence. Ma principale préoccupation concerne plutôt les ressources nécessaires et la façon de mesurer ces exigences au regard des résultats possibles.

C'est une question que j'ai demandé à Sécurité publique d'examiner très sérieusement dès le début. L'exemple le plus parlant d'un registre en place depuis longtemps, mais qui s'est avéré, à mon avis, peu efficace pour mener à des résultats concrets sur le plan judiciaire, est celui de l'Australie. M. Kolga pourra peut-être me corriger, mais je crois qu'une seule poursuite en a découlé, et même celle-là a été contestée. Elle aurait vraisemblablement été traitée en vertu d'autres dispositions du droit pénal et par l'intervention conjointe des services de sécurité et de la police fédérale australienne.

Dans le contexte australien, de nombreuses plaintes et critiques ont été formulées quant au caractère franchement coûteux du système et à la lourdeur du processus d'inscription, auquel peuvent être soumis, par exemple, d'anciens politiciens.

Je ne suis pas opposé au principe du registre. Je crois toutefois qu'il est essentiel d'en évaluer constamment l'efficacité. C'est un rôle que le Parlement peut jouer, notamment grâce aux rapports annuels du commissaire. Cela dit, pour être franc, je crains la création d'un gouffre bureaucratique et le détournement de ressources au détriment d'autres activités d'application de la loi et de renseignement, alors que le Canada dispose, il faut le dire, de moyens limités.

C'est d'ailleurs un point qui m'a particulièrement marqué dans la récente allocution publique de Dan Rogers, lorsqu'il a évoqué les difficultés liées au fait de devoir passer rapidement d'une menace à l'autre et d'ajuster en permanence l'affectation des ressources du SCRS.

En conclusion, je crois que nous devons faire preuve d'une grande prudence et veiller à ce que le registre de transparence de l'ingérence étrangère demeure étroitement ciblé, solidement encadré et aussi peu exigeant que possible sur le plan des ressources.

Merci.

Le président: Merci.

Il vous reste 15 secondes, madame Normandin. Je vous les accorderai la prochaine fois.

Je serai très rigoureux quant au respect du temps à l'avenir.

Monsieur Calkins, vous disposez de cinq minutes. Je vous interromprai après ce délai.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci.

Avec trois témoins aussi intéressants, le choix n'est pas facile, mais je vais concentrer mes questions sur M. Tay.

Monsieur Tay, m'entendez-vous bien?

Joe Tay: Oui, je vous entends.

Blaine Calkins: Bon.

Je vais donner suite à des questions posées précédemment par M. Cooper.

Vous avez été contacté par la GRC, qui vous a indiqué qu'il n'était pas sécuritaire pour vous de poursuivre votre campagne. Pouvez-vous le confirmer?

Joe Tay: Oui.

Blaine Calkins: La GRC vous a-t-elle dit si le risque visait particulièrement vous, un membre de votre famille ou quelqu'un de votre entourage? Vous a-t-elle communiqué des précisions à cet égard?

Joe Tay: J'ai posé cette question directement aux agents de la GRC. Ils m'ont indiqué qu'à ce moment-là, j'étais la seule cible, et non ma famille.

Blaine Calkins: Vous avez mentionné que vos bénévoles avaient été harcelés et intimidés. Pouvez-vous nous donner un exemple concret de ce qui s'est produit?

Joe Tay: Lors des activités de porte-à-porte, un homme suivait deux hommes et une femme de mon équipe. Ils ont remarqué qu'il tenait une caméra et qu'il gardait une main dans son long manteau. Ils ont eu peur et m'en ont informé. Je leur ai dit d'aller voir la police. Ils ont poursuivi le porte-à-porte pendant environ une demi-heure. L'homme a disparu un moment, puis est réapparu à l'angle d'autres rues. Ils ont donc bel et bien été suivis et ont signalé l'incident à la police.

Blaine Calkins: Y a-t-il eu un suivi?

Joe Tay: Non.

Blaine Calkins: En plus de ce que vous avez déjà mentionné, vous avez parlé d'une campagne de désinformation menée contre vous lors du porte-à-porte. D'après ce qui a été rapporté dans les médias, on disait que, si les gens votaient pour Joe Tay, le consulat de Pékin à Toronto en serait informé et qu'il y aurait des conséquences.

Pouvez-vous confirmer que c'est exact?

• (1240)

Joe Tay: Oui. Ce document a été transmis en pièce jointe à la greffière, qui n'a pas eu le temps de le faire traduire. Il pourra être fourni si vous avez besoin de l'information qui a été diffusée.

Blaine Calkins: Selon vous, dans quelle mesure la campagne de porte-à-porte a-t-elle été efficace et répandue?

Joe Tay: La campagne de porte-à-porte a été très efficace, car elle visait uniquement des personnes âgées. À ma connaissance, au moins trois immeubles pour aînés de Don Valley North ont été visités. Selon mes bénévoles, environ 70 % des personnes âgées ne se sont pas déplacées pour voter. Nous avons tenté de communiquer avec les administrations, mais elles avaient trop peur pour fournir de l'information.

Blaine Calkins: D'après vos données de mobilisation électorale, avez-vous constaté qu'une proportion importante de personnes âgées de la circonscription où vous étiez candidat ne s'est pas rendue voter?

Joe Tay: Elles ont au moins reçu la note, ont été très effrayées et ont posé des questions. Pour ce qui est du vote comme tel, je devrais examiner les données de plus près.

Blaine Calkins: Pensez-vous que cela s'explique par les menaces et l'intimidation, notamment la crainte de perdre la possibilité de retourner en Chine continentale? Était-ce la menace principale?

Joe Tay: Oui. Elles croyaient que la menace était réelle.

Blaine Calkins: Avez-vous connaissance d'un lien entre cette campagne d'intimidation et le consulat de Pékin à Toronto?

Joe Tay: Je crois qu'il existe un lien. À mon avis, c'est lié.

Blaine Calkins: Vous le croyez?

Joe Tay: Oui.

Blaine Calkins: D'accord.

Avez-vous entendu les témoignages lors de l'heure précédente?

Joe Tay: Non. Je n'étais pas encore présent.

Blaine Calkins: D'accord.

Le représentant du SCRS a indiqué tout à l'heure que, selon leurs rapports, aucun diplomate accrédité de la RPC n'était intervenu dans l'élection de 2025. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Joe Tay: Non. Du moins, en ce qui me concerne, je sais que j'ai été ciblé et que j'ai été une victime, simplement en raison de la prime publique. La conférence de presse, à elle seule, constitue une preuve solide.

Blaine Calkins: Craignez-vous des répercussions pour vous-même, pour votre famille ou pour des personnes de votre entourage en raison de votre témoignage devant le Comité aujourd'hui?

Joe Tay: Oui, parce que cela sera connu. Je pense que la poursuite des actions de personnes influentes... Elles voudront les réduire au silence.

Blaine Calkins: Merci de votre courage d'être ici aujourd'hui et de nous avoir livré ce témoignage. Je ne peux qu'imaginer la pression et le stress auxquels vous êtes soumis.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Vous êtes exactement à cinq minutes. Excellent travail, monsieur Calkins.

Blaine Calkins: Merci, monsieur Tay.

Le président: Merci beaucoup.

Joe Tay: Merci.

Le président: Madame Kayabaga, vous avez cinq minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci beaucoup.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à nos témoins aujourd'hui.

J'aimerais concentrer certaines de mes questions sur les communautés de la diaspora. Vous avez parlé de la diaspora et de la manière dont des acteurs hostiles s'en servent pour promouvoir un programme politique dans une démocratie donnée.

Monsieur Kolga, comment voyez-vous l'utilisation, par des gouvernements étrangers, de leviers économiques, par l'intermédiaire d'associations d'affaires ou de liens commerciaux, le cas échéant, pour influencer directement ou indirectement le comportement politique des diasporas au Canada?

Marcus Kolga: Je vous remercie de la question.

Ces régimes autoritaires étrangers utilisent une panoplie de leviers pour tenter d'influencer les communautés de la diaspora.

Si l'on regarde le cas de la Russie, elle tente d'influencer sa diaspora, souvent par le biais de la télévision d'État, qui diffuse des positions nationalistes radicales et des discours anti-ukrainiens. Plus important encore, elle cible aussi des Canadiens d'origine ukrainienne, balte et d'Europe centrale et orientale, y compris d'origine polonaise, par des menaces et de l'intimidation.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration préliminaire, depuis près de 80 ans, ces communautés sont visées par des campagnes de diffamation suggérant qu'elles seraient, d'une manière ou d'une autre, de nature fasciste, toutes sans exception. Cela ne repose sur aucune conviction politique réelle ni sur des faits historiques. Cela repose essentiellement sur l'héritage de ces Canadiens. Cette situation perdure et s'est intensifiée depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2020.

Bien entendu, nous avons aussi constaté des efforts comparables de la part du gouvernement chinois pour réduire au silence les critiques du régime. J'ai notamment mentionné les communautés ouïghoure, tibétaine et hongkongaise.

J'aimerais saisir l'occasion pour exprimer mon soutien et mes remerciements à Joe Tay pour le courage dont il fait preuve. J'ai moi-même été la cible de menaces de mort graves, qui ont été examinées par la police régionale de York en 2019, en 2020 et en 2021, et qui provenaient principalement de membres radicalisés de la communauté russe alignés sur le Kremlin. Je suis aussi régulièrement visé par des articles de médias d'État russes comme RT, Sputnik, Komsomolskaya Pravda, et autres.

J'ai donc une certaine idée de ce que M. Tay est en train de vivre. Le gouvernement canadien doit prendre cette situation très au sérieux. Ce type de ciblage de personnes et de communautés représente une menace réelle pour notre démocratie et pour notre capacité de faire des choix politiques clairs et indépendants en tant que société.

• (1245)

L'hon. Arielle Kayabaga: Vous avez indiqué avoir constaté une évolution de l'ingérence russe au fil des ans.

Selon vous, comment les Russes utilisent-ils les médias sociaux pour diffuser de la désinformation et de la désinformation afin d'influencer, voire d'orienter, le programme politique qu'ils cherchent à imposer au Canada?

Marcus Kolga: Ils sont devenus extrêmement sophistiqués dans l'exploitation des médias sociaux et de l'ensemble des technologies numériques actuelles. N'oublions pas que la Russie pratique ce genre d'opérations depuis plus de 100 ans.

L'hon. Arielle Kayabaga: Ont-ils des influenceurs au Canada qui utilisent leurs plateformes pour diffuser...

Marcus Kolga: Absolument.

L'hon. Arielle Kayabaga: D'accord.

Marcus Kolga: Je commençais à en expliquer certains plus tôt, notamment par l'entremise de...

L'hon. Arielle Kayabaga: Pouvez-vous en nommer? Y en a-t-il que vous pouvez nommer officiellement aux fins du compte rendu?

Marcus Kolga: Oui. D'après l'acte d'accusation du département de la Justice des États-Unis, il est bien établi que trois Canadiens ont été nommés comme ayant travaillé avec les Russes pour créer Tenet Media. Lauren Southern, une influenceuse d'extrême droite bien connue sur Internet, faisait partie des animatrices de balados associées au stratagème de Tenet Media. Lauren Chen en faisait également partie, tout comme Liam Donovan. Tous les trois sont des Canadiens qui auraient, selon le département de la Justice, été impliqués dans ce stratagème. Les influenceurs impliqués dans ce stratagème financé par Russia Today recevaient essentiellement... certains touchaient jusqu'à 100 000 dollars américains par épisode...

L'hon. Arielle Kayabaga: Wow.

Marcus Kolga: ... afin d'influencer non seulement la politique américaine, mais aussi la politique canadienne.

Comme nous le savons...

Le président: Je vais devoir intervenir en raison du temps imparti. Je m'en excuse.

Marcus Kolga: C'est la deuxième fois.

Le président: Je le sais. Nous avons dépassé le temps prévu. Compte tenu de l'horaire, il y aura d'autres occasions.

Madame Normandin, vous disposez de deux minutes et 45 secondes.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Kolga, dans des articles, cette année, vous avez parlé de l'importance que le Canada travaille avec d'autres pays pour contrer la désinformation. Il a été question, notamment, de travailler avec le Japon pour agir contre la désinformation russe.

Ma question s'adresse à MM. Kolga et Wark. En ce qui concerne la lutte contre l'ingérence, plus précisément l'ingérence ciblant des personnes et prenant la forme de menaces contre des personnes, le Canada devrait-il travailler davantage avec d'autres pays?

Si oui, lesquels?

[Traduction]

Marcus Kolga: Absolument. Nous devrions collaborer avec des pays qui possèdent une expérience concrète dans la lutte contre la désinformation et qui ont su faire face efficacement à ces menaces. Je pense notamment à la Finlande, à l'Estonie, à la Lettonie et à la Lituanie.

La Suède a créé, au sein de son gouvernement, une unité de défense psychologique chargée précisément de contrer l'ingérence étrangère dans les opérations d'information visant les Suédois. Elle vise aussi à avertir et à sensibiliser la population afin qu'elle sache comment se protéger, ainsi que sa démocratie, contre ce type de menaces. D'autres pays européens ont également connu du succès. La France, par exemple, fait un travail assez solide à cet égard.

En ce qui concerne les influenceurs mentionnés plus tôt, nous devrions travailler avec nos alliés européens pour les exposer chaque fois qu'ils apparaissent, qu'ils soient Canadiens, Américains, Européens ou autres. Encore une fois, il s'agit avant tout de transparence et de responsabilité. Il peut parfois être plus facile pour nos alliés européens d'exposer certains de ces influenceurs que pour le Canada lui-même. Il reste énormément de travail à accomplir. Je crois qu'il y a une véritable occasion de travailler avec nos alliés pour relever ce défi et contrer ces menaces.

• (1250)

Wesley Wark: Puis-je ajouter quelque chose très brièvement?

Il est important de comprendre que, même si la Russie dispose, par exemple, d'une capacité très sophistiquée pour mener des opérations d'ingérence et d'influence à l'échelle mondiale, tous les pays ne sont pas ciblés de la même façon. La capacité est là, mais l'intensité des activités dirigées contre un pays donné peut varier.

L'un des constats surprenants, du moins pour moi, issus de la commission Hogue est que, selon la communauté du renseignement et les enquêtes menées par l'équipe Hogue, les opérations russes d'ingérence électorale, du moins, n'étaient pas menées à une échelle très intensive. Il se peut que le Canada ne figure pas parmi les cibles prioritaires des activités russes. Cela a des répercussions sur les pays vers lesquels le Canada pourrait se tourner pour mieux comprendre l'ingérence étrangère russe et en tirer des enseignements, mais le partenariat du Groupe des cinq demeure crucial.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Normandin, votre temps est écoulé.

S'il y a des points qui n'ont pas été abordés, ou si je vous ai interrompue, vous pouvez les soumettre au Comité. Ils feront partie de l'étude.

Nous passons maintenant à M. Jackson pour cinq minutes.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Je remercie les trois témoins. Pour moi, en tant que nouveau député, cette séance a été très intéressante. Il y a eu un certain débat à savoir si une nouvelle étude sur l'ingérence étrangère par ce comité était nécessaire. De toute évidence, les libéraux s'y opposaient lorsqu'elle a été proposée. Comme nouveau député, j'ai trouvé tout cela très instructif. Je pense que ce qui se passe actuellement dans ce pays et ailleurs dans le monde est préoccupant pour beaucoup de Canadiens, et je vous remercie donc d'être parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Tay, je suis franchement stupéfait par la situation à laquelle vous avez dû faire face. Vraiment. C'est totalement inacceptable sur le sol canadien. La RPC met une prime sur la tête d'un citoyen canadien pendant qu'il fait campagne pour être élu. Ensuite, le premier ministre intervient, après qu'un de ses candidats a encouragé des journalistes à faire la promotion publique de cette prime et à la diffuser davantage, pour affirmer que ce n'est pas si grave que son candidat ait agi ainsi. Que c'est un « moment d'apprentissage » et que le candidat est en fait une « personne intègre », alors qu'il a incité les médias à promouvoir une histoire selon laquelle une dictature communiste met une prime sur la tête d'un Canadien qui cherche à être élu dans ce pays. Je ne sais pas trop ce qu'il y a là-dedans qui évoque l'intégrité... mais je peux vous dire que ce n'est certainement pas ainsi que mes concitoyens du Sud-Ouest du Manitoba le perçoivent.

J'aimerais vous donner l'occasion de commenter cet aspect. Je ne crois pas que nous ayons réellement discuté du caractère troublant des propos du premier ministre.

Joe Tay: Merci d'avoir soulevé cette question.

J'étais extrêmement inquiet. Lorsque Paul Chiang a d'abord fait cette annonce dans les médias et que l'information a été reprise, ma vie s'est retrouvée en danger de façon exponentielle, surtout pendant les trois ou quatre jours où Mark Carney protégeait le candidat. Cela m'a profondément effrayé. Il s'agit d'une idéologie totalement différente.

Au Canada, les députés et l'ensemble des responsables devraient être assermentés pour protéger les Canadiens. Lorsqu'il y a eu une menace directe du PCC contre notre démocratie pendant l'élection, et que des députés ou des dirigeants la relayaient en même temps, cela a presque donné l'impression d'une approbation aux personnes qui voulaient me faire du mal. C'était comme un feu vert. La situation a été extrêmement angoissante pour moi et pour ma famille.

Lors de discussions au sein de ma famille, nous avons envisagé que je mette fin immédiatement à ma candidature après ces événements, mais j'ai poursuivi. Je croyais qu'il y aurait au moins une certaine protection de la part du système. Jusqu'à maintenant, je me demandais s'il y avait eu un quelconque suivi concernant les gestes de M. Paul Chiang lorsqu'il a évoqué cette prime. Or, il semble qu'il prenne sa retraite sans subir la moindre conséquence. Cela devrait vraiment inquiéter les Canadiens.

• (1255)

Grant Jackson: Je vous remercie de votre courage pour avoir continué à briguer les suffrages dans ce pays. Je sais que, peu de temps avant que tout cela ne se produise, le premier ministre, à titre de président de Brookfield, avait obtenu un prêt de 270 millions de dollars auprès d'une banque de la RPC liée au Parti communiste. Je me demande si vous voyez un lien entre la réticence du premier ministre à dénoncer la prime mise sur votre tête et le fait qu'il ait em-

prunté 270 millions de dollars auprès de cette entité quelques mois auparavant.

Joe Tay: Je n'ai aucune preuve d'un lien direct, mais il est vrai que le Canada cherche à développer ses relations économiques avec la Chine. Le premier ministre amorce actuellement une collaboration ou une coopération plus approfondie avec la Chine. Peut-être que le Canada en a besoin sur le plan économique, mais il y a un élément important à souligner: chaque Canadien et chaque député devrait être conscient qu'il faut des contre-mesures pour protéger les Canadiens. Un pays idéologiquement différent collabore étroitement avec le Canada. Il devrait au moins exister des lois pour protéger les Canadiens ou des mécanismes pour contrer ce genre de menaces.

Le président: Il vous reste 10 secondes, monsieur Jackson.

Grant Jackson: Je tiens simplement à vous remercier sincèrement pour votre courage, monsieur Tay, tant pour vos gestes pendant la campagne électorale que pour votre comparution devant le Comité aujourd'hui. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Louis, vous avez cinq minutes.

Tim Louis: Merci, monsieur le président. Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Kolga, nous allons tenter pour une troisième fois de terminer cette série de questions. Vous avez mentionné que le département de la Justice des États-Unis a allégué que Tenet Media, une entreprise fondée par des Canadiens, avait accepté près de 10 millions de dollars de sources liées à l'État russe afin d'amplifier des récits favorables au Kremlin par l'entremise d'influenceurs d'extrême droite. Des recherches montrent également que les écosystèmes médiatiques d'extrême droite au Canada diffusent souvent des récits polarisants qui correspondent à des objectifs étrangers. Cela ouvre une autre piste de réflexion.

Comment cette affaire illustre-t-elle les vulnérabilités de l'écosystème informationnel canadien? Selon vous, de quelle façon ces réseaux nationaux amplifient-ils la désinformation étrangère susceptible de menacer la cohésion de notre démocratie? Que peut-on faire lorsque ces réseaux sont en fait des entreprises canadiennes?

Marcus Kolga: L'affaire Tenet Media constitue une preuve flagrante démontrant que, contrairement à la conclusion de Mme Hogue, la Russie s'intéresse bel et bien à la manipulation de l'espace informationnel canadien et de notre démocratie. Ce type d'opérations ne se limite pas à l'extrême droite; elles se produisent aussi à l'extrême gauche, et il existe un exemple très parlant à ce sujet.

En août 2022, un article publié par une revue d'extrême gauche établie au Canada visait essentiellement les Canadiens d'origine ukrainienne ainsi que d'autres Canadiens d'Europe centrale et orientale, en recourant à des propos incitant à la haine et à des récits laissant entendre que quiconque s'identifie comme victime du communisme est un ennemi du Canada. Je soutiens que la grande majorité des Canadiens originaires d'Europe centrale et orientale qui vivent aujourd'hui au Canada, ainsi que leurs familles — je suis moi-même d'origine estonienne — sont venus ici parce qu'ils fuyaient la terreur, la répression et la colonisation soviétiques russes. Parce que nous nous identifions ainsi, l'extrême gauche a laissé entendre que nous serions des ennemis du Canada, allant jusqu'à suggérer que près de trois millions de Canadiens d'origine européenne centrale et orientale seraient des ennemis du pays. Il s'agit d'une incitation à la haine. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Ce sont ce genre de récits qui circulent à l'extrême gauche. Ce n'est donc pas seulement un problème d'extrême droite ou d'extrême gauche: la Russie exploite efficacement les deux pôles afin de polariser notre société et de nous diviser. C'est là l'objectif fondamental: semer le chaos. C'est le but premier des opérations d'influence et d'information menées par la Russie contre le monde démocratique occidental.

Tim Louis: Dans cette optique, les jeunes générations s'informent de plus en plus par les médias sociaux plutôt que par les médias traditionnels. À mesure que les gens consomment davantage ce type de contenu, quel rôle l'éducation du public devrait-elle jouer? Quel rôle revient aux différents ordres de gouvernement? Quel rôle revient aux journalistes? Comment trouver l'équilibre lorsqu'il s'agit d'expliquer comment repérer la désinformation et la désinformation?

• (1300)

Marcus Kolga: On pourrait soutenir que ce ne sont pas seulement les jeunes qui se tournent vers les médias sociaux: je crois que toutes les générations s'informent aujourd'hui principalement par ce biais. Je fais partie des rares Canadiens qui paient encore pour recevoir un journal à la maison, mais ce n'est plus le cas de la majorité. Je pense que nous n'accordons plus la même valeur aux nouvelles, aux faits et au journalisme qu'il y a quelques générations.

Une plus grande éducation du public réglerait-elle le problème? Je n'en suis pas certain. Cela nécessiterait un changement culturel complet, non seulement au Canada, mais dans une grande partie du monde occidental. La manière d'y parvenir exigera une approche globale de la société, une approche non partisane pour faire face à ces menaces, et je ne suis pas convaincu que nous soyons prêts à aller aussi loin pour l'instant.

Nos alliés en Finlande, en Suède, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie ont trouvé des moyens d'y parvenir, de rassembler leurs

nations et de renforcer leur résilience. Ce sont des pays plus petits et plus homogènes; ils ne sont donc pas comparables au Canada. Je crois que nous faisons face à de nombreux défis dans ce pays. Certaines des caractéristiques qui nous rendent plus forts compliquent aussi la tâche.

Il faut que le gouvernement fasse preuve de leadership et qu'il rassemble la société, y compris les journalistes, les élus et la société civile. La société civile est essentielle, et je m'inclus dans cette catégorie. Nous sommes en première ligne de ce combat, tout comme les journalistes et les universitaires. C'est en les réunissant tous pour trouver des solutions que nous pourrions avancer, et nous n'y sommes pas encore.

Tim Louis: Dans la minute qu'il me reste, je suis accompagné de ma collègue, Mme Chagger, de la région de Waterloo.

À M. Wark, du Centre for International Governance Innovation, situé dans notre circonscription et notre région, avez-vous des observations finales à partager?

Le président: Veuillez être très bref.

Wesley Wark: Je serai très bref.

Il y a un message important que nous devons tous entendre en tant que Canadiens: la résilience de la société face à l'ingérence étrangère et à une vaste gamme d'autres menaces à la sécurité nationale est essentielle. L'éducation fait partie de l'arsenal permettant d'assurer cette résilience, mais il ne faut pas partir du principe qu'il n'existe aucune résilience sociétale au Canada. Adopter un tel point de vue constitue, à mon avis, une position extrême qui mine en réalité la démocratie canadienne elle-même.

Nous devrions adopter une approche très équilibrée. Je crois qu'il existe au Canada une grande résilience sociétale face à l'influence et à l'ingérence étrangères, et cela m'apporte un certain réconfort.

Le président: Merci beaucoup.

Merci, monsieur Louis.

Je rappelle que, jeudi, nous entreprendrons notre étude sur le mandat de la Commission des débats des chefs et sur son expérience lors de l'élection de 2025.

Pour la poursuite de cette étude, nous avons reçu une date de la part du ministre de la Sécurité publique. Il comparaitra lors de la première semaine à notre retour, le 29 janvier.

Nous remercions nos témoins.

Le Comité n'ayant plus d'affaires à l'étude, la séance est levée.

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 2 décembre 2025

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>